

Thématique	Animation	Code Masse d'eau	Tout le bassin versant		
Objectif		Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	Tous les signataires et partenaires du Contrat				840 000

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Le Contrat de bassin versant comprend plusieurs opérations et démarches nécessitant un important travail d'animation par les agents du CISALB.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Animer et coordonner le Contrat : 1- Définir la programmation pluriannuelle, 2- Garantir la cohérence du programme d'actions, 3- Contrôler l'enveloppe financière 4- Préparer, animer et restituer les réunions 5- Réunir régulièrement les différents échelons de la gouvernance.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et travaux GEMAPI : 1- Rédiger des cahiers des charges techniques 2- Piloter les processus de passation et d'exécution des marchés publics 3- Lire et valider tous les documents techniques 4- Participer aux réunions de restitution d'études et/ou de chantier 5- Réceptionner les travaux.
- Animer et coordonner les actions du futur PTGE, notamment « EAU Climat, on agit ! », les études hydrologiques sur la ressource en eau, l'assistance technique sur les projets (communes et agriculteurs).
- Animer le plan de gestion du lac et du canal de Savières, le plan d'actions en faveur des zones humides, le plan pluriannuel d'entretien et de restauration des rivières.
- Gérer les suivis écologiques.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Mettre en œuvre toutes les actions du Contrat 2023-2024.

→ INDICATEURS

- Nombre de réunions (COFIL, COTECH, Commissions, Comité de bassin),
- Livrables (études, compte rendu, PV de chantier, etc.).

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Nbre de jours /an	Coût sur 2 ans (€)	Financement sur 2 ans		
Gouvernance, Morphologie, continuité et zones humides	CISALB	Animation technique, suivi et gestion du Contrat	740	480 000	AERMC	50 %	240 000
					CISALB	50 %	240 000
Gestion quantitative de la ressource			450	230 000	AERMC	70 %	161 000
					CISALB	30 %	69 000
Animer le programme d'entretien des rivières			260	130 000	AERMC	30 %	39 000
					CISALB	70 %	91 000

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Animation de 2023 et de 2024.

Thématique	Milieux - rivières	Code Masse d'eau	Toutes les masses d'eau du BV du Bourget		
Objectif	Entretien et restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Bassin versant du lac du Bourget			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	Grand Chambéry et Grand lac	OF6A	Site internet, presse	Travaux	700 000

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Le CISALB est compétent en matière de GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2019. Le service GEMAPI du CISALB assure par l'intermédiaire de la brigade bleue composé de 6 agents (délégués par Grand Chambéry) et par des entreprises, l'entretien et la restauration des cours d'eau du bassin versant du lac du Bourget. La programmation annuelle des travaux d'entretien se base sur un plan d'entretien des ripisylves et un plan d'actions contre la dissémination des plantes invasives élaborés en 2018, pour une durée qui va jusqu'à fin 2024.

Une déclaration d'intérêt général, approuvée par arrêté préfectoral, encadre réglementairement la réalisation de ces travaux.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Démontage sélectif des embâcles.
- Traitement sélectif de la végétation des berges (abattage, plantation), à temps de retour pluriannuel.
- Gestion appropriée des espèces invasives : mise en œuvre des actions préconisées par la stratégie de lutte contre la renouée du japon (arrachage précoce, fauche répétée), conforme à la stratégie du bassin RMC.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Limitation des risques d'inondation (gestion des embâcles) et d'érosion (élimination d'arbres vieillissants ou penchés).
- Diversification et entretien du boisement en limitant notamment les espèces invasives (robinier faux acacia, renouée du Japon, buddleia...).
- Diversification du lit et des berges dans le but d'améliorer l'habitat piscicole.
- Maintien de zones naturelles (entretien léger).
- Surveillance des cours d'eau.
- Plan d'actions en faveur de la ripisylve.

→ INDICATEURS

- Linéaires de cours d'eau traités.

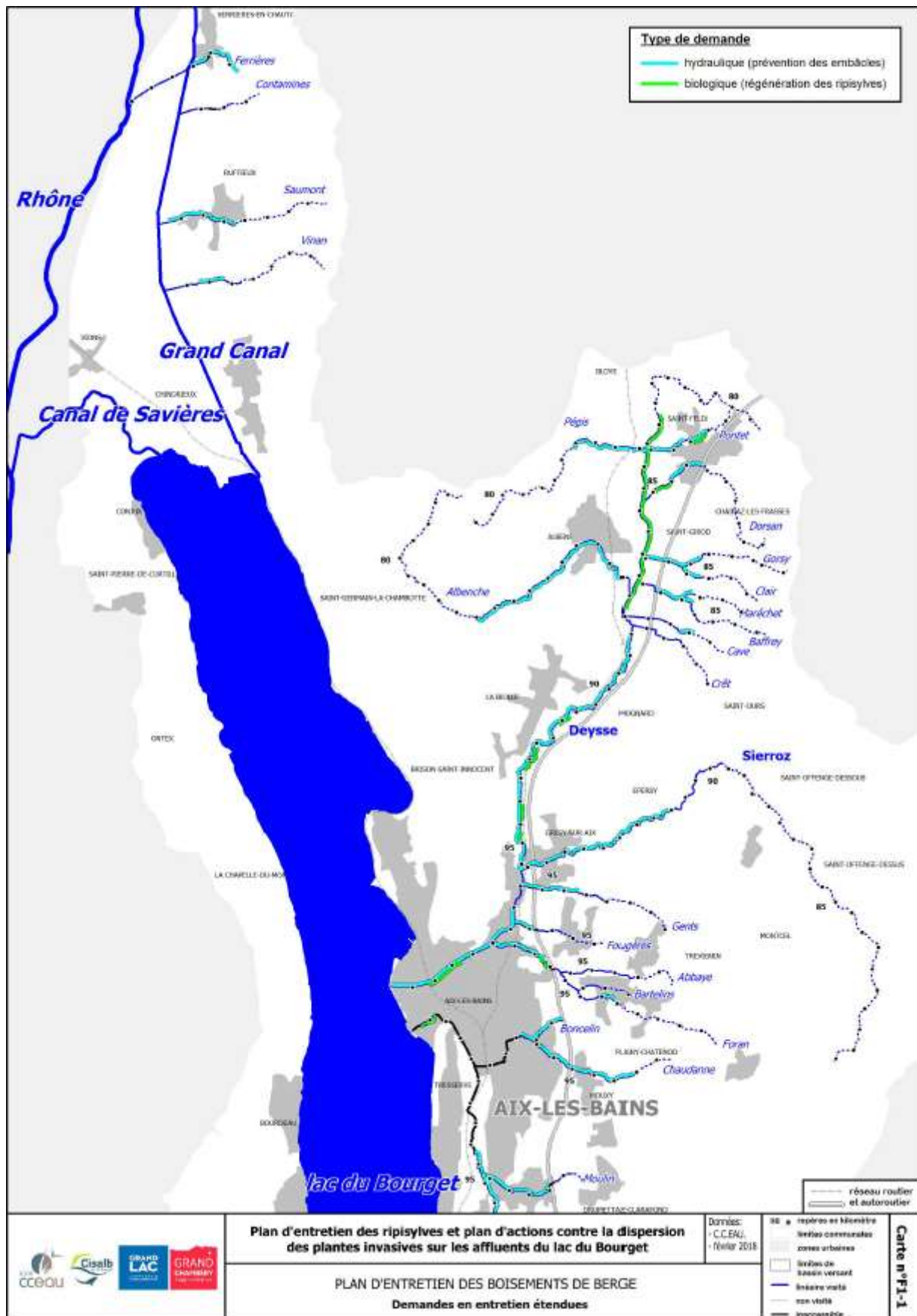
→ PLAN DE FINANCEMENT

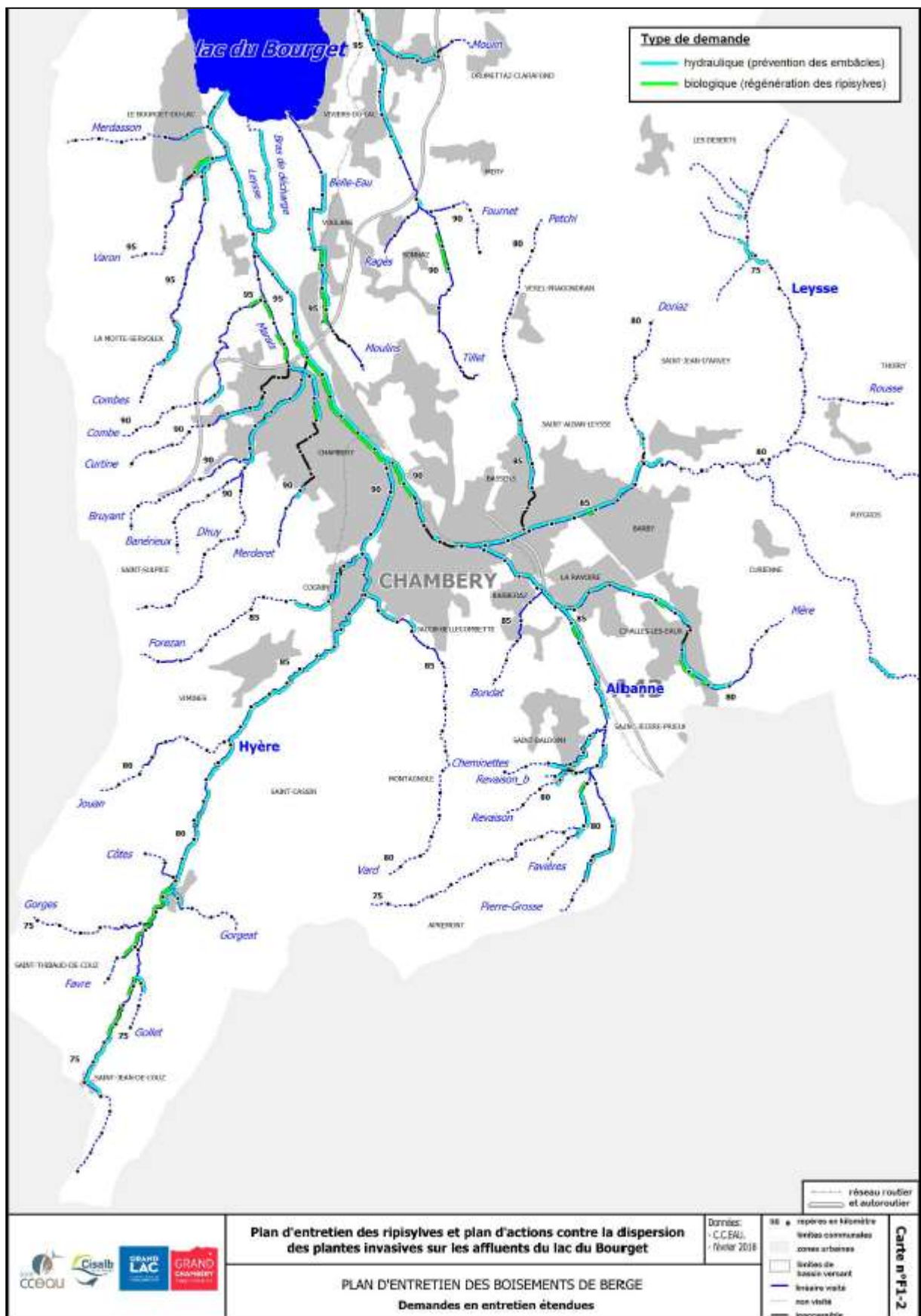
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Entretien 2023/24 et 2024/25 (2 x 350 000 €)	CISALB	Travaux	700 000	AERMC	30 %	210 000
				CISALB	70 %	490 000
Animation du plan de gestion des rivières par les deux techniciens de rivières		Animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « Gestion concertée des milieux »		

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Travaux hiver 2023/2024
- Travaux hiver 2024/2025

Plan de situation





Plan d'entretien des ripisylves et plan d'actions contre la dispersion des plantes invasives sur les affluents du lac du Bourget

PLAN D'ENTRETIEN DES BOISEMENTS DE BERGE
Demandes en entretien étendues

Données:
C.C.EAU
- février 2018

- 95 • repères de kilomètre
- limites communales
- zones urbaines
- limites de bassin versant
- bassin versant
- non visité
- inaccessible

Carte n°P1-2

Thématique	Milieux - lac	Code Masse d'eau	FRDL60		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Lac du Bourget			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	Grand Lac	OF6A	Site internet, presse	Travaux	24 000

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- La lutte contre les espèces invasives est une problématique partagée par les gestionnaires des milieux aquatiques. Parmi les plantes exotiques proliférantes, les renouées du Japon font partie des espèces ayant des impacts majeurs sur la biodiversité des hydrosystèmes.
- En 2010, un inventaire détaillé et précis de l'invasion des rivières du bassin versant et des bords du lac a été dressé.
- L'étude a permis d'identifier 296 massifs sur les rives du lac représentant un peu plus de 15 000 m². La renouée du Japon impacte souvent la partie terrestre des roselières lacustres (~ 7 000 m²) et colonise également des secteurs plus anthropisés tels que les rives de l'Abbaye d'Hautecombe (~ 4.000 m²) et de la baie de Mémard (~ 7.500 m²).
- Sur le rivage lacustre, les apports se font via les cours d'eau et la dispersion est essentiellement liée aux usages et aménagements du bord du lac (apport de remblai contaminé, entretien de la voie ferrée ou d'espace naturel par épaveuse et broyage).
- La stratégie de lutte développée à l'échelle du bassin versant préconisait la surveillance des rives et le déterrage précoce des plantules de l'année afin de limiter l'installation de nouveaux massifs. Cette action est en place annuellement depuis 2012 et permet de déterrer environ 200 plantules par an.
- L'action sur la renouée du Japon a été confortée comme prioritaire dans le plan d'entretien des ripisylves et le plan d'actions contre la dissémination des plantes invasives du BV du Bourget réalisé en 2019. Elle est conforme à la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Prospection en bateau et à pied des rives du lac en début ou en fin de saison végétative (mai, juin, septembre).
- Repérage et arrachage des plantules de l'année.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Limiter les risques d'introduction ou de dispersion au bord du lac.

→ INDICATEURS

- Nombre de plantules retirées.

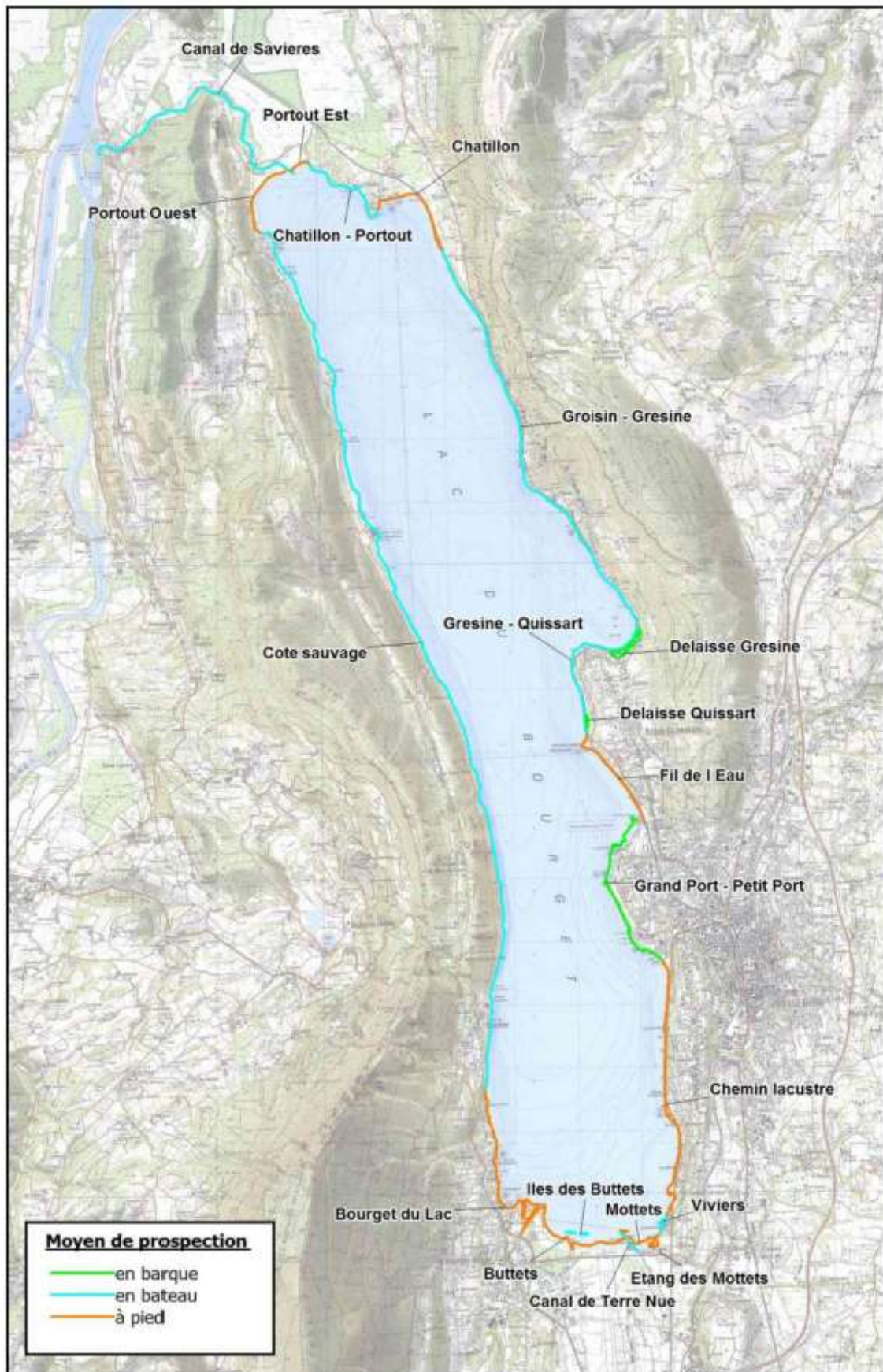
→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Déterrage précoce de la renouée du Japon sur le littoral (2 x 12 000 €)	CISALB	Travaux	24 000	AERMC	30 %	7 200
				CISALB	70 %	16 800
Conduite de l'opération		Animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « Gestion concertée des milieux »		

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Travaux de déterrage en mai / juin 2023 et mai / juin 2024.

Plan de situation



Thématique	Milieux - rivières	Code Masse d'eau	FRDR527b		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		La Motte Servolex / Voglans			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	Grand Chambéry et Grand Lac pour le foncier	MIA0202	Site internet, presse	Etudes et Travaux	8 170 000

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Ce tronçon de Leysse de **2,8 km** est l'avant dernier maillon d'un ensemble d'opérations de restauration et d'aménagements hydro-écologiques débuté en 2005, avec le bras de décharge de la Leysse, la confluence Leysse – Albanne, la découverte de la Leysse et la Leysse entre la sortie de Chambéry et l'aval du pont de l'A41. Il s'étend du pont de l'A41 au pont du Tremblay. Le dernier tronçon traitera du pont du Tremblay au lac, après 2025.

La Leysse se présente comme un cours d'eau à chenal unique, uniforme et aux habitats peu diversifiés, endigué sur les 2 rives. Ce linéaire présente logiquement un état écologique médiocre marqué notamment par un peuplement piscicole très affaibli. De plus, une étude de danger des systèmes d'endiguement a montré un risque de défaillance de la digue en rive droite exposant 1 000 personnes avec coupure des RD1201 et RD1504 et inondation des ZAE des Landiers et de la Prairie.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Recul de la digue rive gauche de 20 à 50 ml pour augmenter l'espace inter-digues,
- Reconnexion des annexes humides latérales dans le nouvel espace inter-digues,
- Aménagements de génie écologique pour diversifier les écoulements et restaurer le corridor écologique,
- Suivi de l'efficacité de l'opération (indicateurs biologiques) avec retour d'expérience.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Ces travaux ont un double objectif de protection des personnes et des biens contre le risque inondation (financé dans le cadre du PAPI) et de restauration écologique de la Leysse aval.
- Les travaux consisteront à sortir la Leysse de son espace inter-digues séculaire de 20 m pour lui offrir un lit plus large connecté avec des annexes humides. Ils créeront les conditions d'une restauration d'un lit s'apparentant à un lit à tresses avec une diversité d'écoulements, de hauteur d'eau et de granulométrie favorable à la faune invertébrée et piscicole,
- Le développement de végétation adaptée dans le nouvel espace inter-digues permettra également de resserrer le lit d'étiage et de diminuer l'effet d'étalement et de réchauffement de la lame d'eau lors d'épisodes d'étiage sévère,
- D'un point de vue hydraulique, le recul de la digue rive gauche permettra de soulager les sollicitations qui s'exercent sur la digue rive droite en période de crue.

→ INDICATEURS

- Linéaire de Leysse restaurée,
- Nombre de plantations,
- Surface d'annexes humides reconnectée avec la Leysse

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Restauration écologique de la Leysse sur 2,8 km	CISALB	Etudes et travaux	8 170 000 ⁽¹⁾ (460 000 ⁽¹⁾ + 7 710 000)	ETAT	2,8 % ⁽²⁾	230 000
				ETAT	41,29 % ⁽³⁾	3 374 000
				AERMC	36,2 % ⁽⁴⁾	2 957 500
				CISALB	20 %	1 634 000
Conduite de l'opération		Animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « Gestion concertée des milieux »		

⁽¹⁾ Ce montant comprend le coût des travaux et de maîtrise d'œuvre (7 710 000 €HT) + le coût des études techniques (AVP, PRO) et réglementaires (360 000 €HT) ainsi que le coût des investigations géotechniques, d'animation foncière et de topographie (100 000 €HT).

⁽²⁾ Ce taux correspond à 50% de 460 000 €HT, rapporté au montant global.

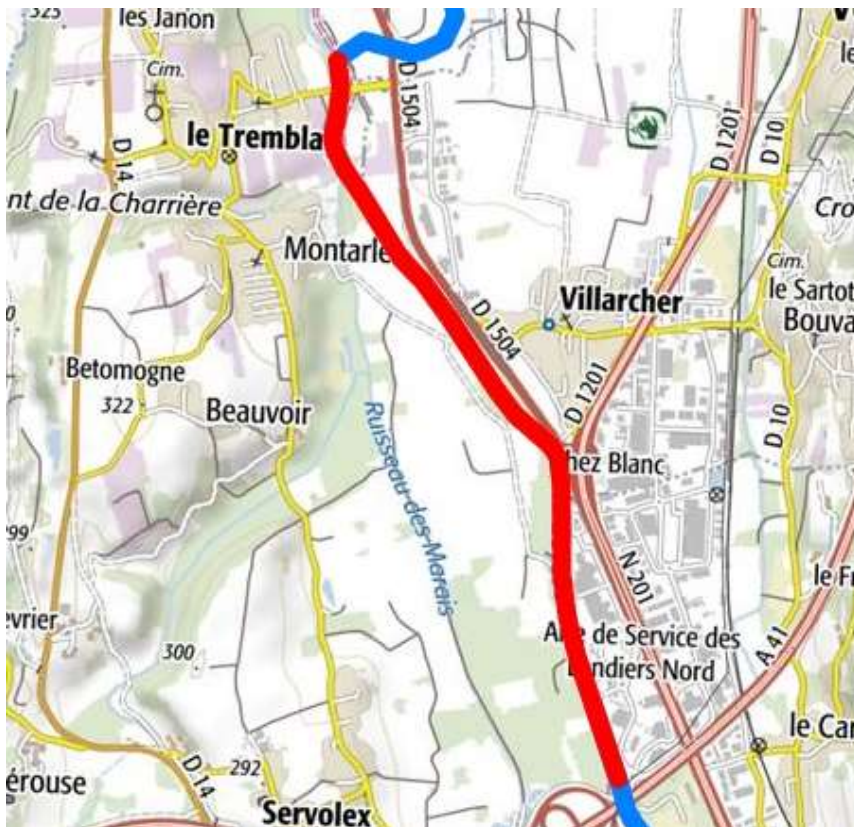
⁽³⁾ Ce taux correspond à un taux d'aides cumulant 2 aides du PAPI : 50% de 2 900 000 € (axe 6) + 40% de 4 810 000 €HT (axe 7), rapporté au montant global.

⁽⁴⁾ Ce taux correspond à un taux d'aide de 70 % (labellisation comme action transversale) sur une assiette éligible de 4 225 000 €HT (montant éligible évalué sur le stade PRO), rapporté au montant global.

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE**

- Etude au stade PRO : rendu été 2022
- Dossier LEMA et étude d'impact : rendu automne 2022
- Maîtrise foncière : phase amiable (1^{er} semestre 2022) ; phase DUP (juin 2022 à fin 2023)
- Travaux : Ordre de service des premiers travaux en juin 2024.

Plan de situation / coupes type



Thématique	Milieux - rivières	Code Masse d'eau	FRDR11972		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Saint Alban-Leyse / Bassens / Chambéry			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	Saint-Alban-Leyse	Action non terminée sur cycle 2016-21	Site internet, presse	Etudes et travaux	1 800 000

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Le Nant Petchi est un torrent qui débouche dans la plaine sur un cône de déjection à la limite entre les communes de Saint-Alban-Leyse et Bassens. Il s'écoule sur un lit perché au-dessus du terrain naturel (parfois densément habité) puis dans un réseau d'eaux pluviales complexe. Sur la zone d'étude, le cours d'eau est artificiel et dangereux car le débit capable est nettement inférieur à la crue centennale. Une première tranche de travaux a permis de traiter l'aval. L'objectif de la présente tranche de travaux est de traiter le tronçon amont en couplant à l'objectif de protection contre les inondations et une ambition de restauration écologique. Les études de cette dernière tranche ont été définies dans le précédent SDAGE. Les contraintes réglementaires et foncières n'ont pas permis d'engager l'opération avant 2022.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- La création d'un nouveau lit sur un nouveau tracé non endigué, naturel et végétalisé, sur 750 m,
- La désaffectation de l'ancien tracé endigué avec maintien de la végétation en place,
- La reconnexion au nouveau lit réalisé en aval en 2013-2016.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- L'objectif de ces travaux est d'abandonner le lit perché actuel et recréer un lit non endigué et non perché sur son cône.
- Cette option permet de recréer une trame verte diversifiée (la végétation actuelle étant constituée à plus de 80% de robiniers faux-acacia), de redonner de l'espace au cours d'eau, de remplacer le caractère rectiligne du canal par un tracé plus méandrique, tout en ne touchant pas la végétation du lit actuel. Le projet permettra de créer et de pérenniser un corridor écologique entre la plaine et le versant par une coulée verte sur le cône de déjection, déjà très urbanisé, et de transformer ce qui était un ouvrage industriel (canal d'amenée d'eau) en un cours d'eau naturel avec ses fonctionnalités propres. Cette option n'est toutefois pas sans conséquences car elle nécessite d'importantes acquisitions foncières.

→ INDICATEURS

- Linéaire de Nant Petchi restaurée et nombre de plantations.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Restauration écologique du Nant Petchi sur 750 m	CISALB	Etudes et Travaux	1 800 000	AERMC	25 % ⁽¹⁾	450 000
				ETAT	50 % ⁽²⁾	900 000
				CISALB	25 %	450 000
Conduite de l'opération		Animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « Gestion concertée des milieux »		

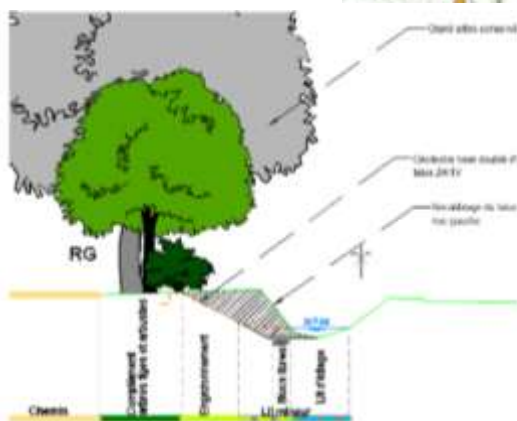
⁽¹⁾ Ce taux correspond à un taux de 50% sur une assiette éligible de travaux + MOE de 900 000 €HT (montant éligible évalué sur le stade PRO).

⁽²⁾ Ce taux vaut pour un montant de dépenses de 1 800 000 €HT (travaux et MOE) bénéficiant d'une subvention de 50% du PAPI.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Etude au stade PRO : rendu 1^{er} semestre 2022
- Maitrise foncière : phase DUP terminée au 1^{er} semestre 2022
- Consultations des entreprises en 2023
- Travaux : 2024

Plan de situation

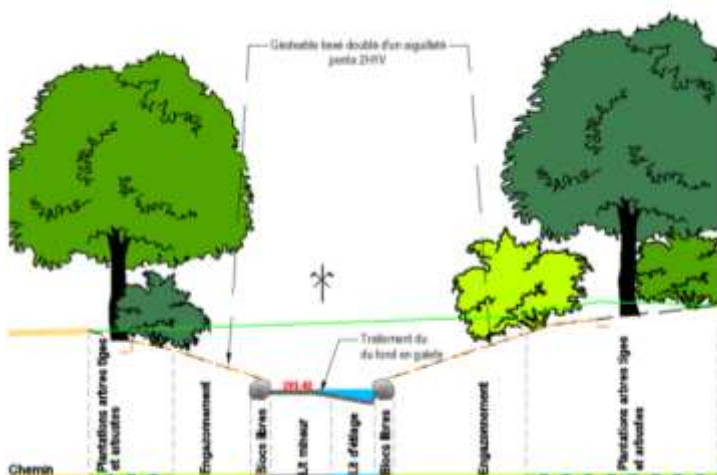


Sur 160-m, la berge rive gauche est reculée. Le fond de lit reste préservé. Les principes suivants sont prévus : ¶

Berge à 2H/1V pour diminuer les forces d'érosion en berge et protection avec un double géotextile coco biodégradable. Un engazonnement complètera la stabilisation du talus. ¶

Une banquette en pied de berge sera reconstituée et protégée par un rang de blocs libres. Cette banquette maintiendra le lit d'étiage actuel adapté au faible débit. ¶

Conservation des arbres les plus remarquables en adaptant les terrassements. Des plantations complémentaires permettront de densifier ce boisement rivulaire. Le chemin existant le long du boisement actuel sera pérennisé. ¶



Un nouveau lit est créé sur environ 650 m en court-circuitant 600 m du lit actuel. Le lit actuel ne sera plus utilisé tout en conservant sa végétation rivulaire. Quelques adaptations ont été proposées pour améliorer le fonctionnement et l'ambiance paysagère du cours d'eau : ¶

Le fond de lit sera reconstitué en galets de 10/15 cm de diamètre pour stabiliser le fond. Un lit d'étiage de 1 m de large environ sera dessiné dans le lit mineur pour concentrer les faibles débits. Il présentera au sein du lit mineur un tracé sinueux alternant d'une berge à l'autre. ¶

Thématique	Milieux - rivières	Code Masse d'eau	FRDR1491		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) Aix-les-Bains			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	Aix-les-Bains	MIA0202	Site internet, presse	Etudes et travaux	300 000

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Le Tillet est un cours d'eau du bassin versant présentant des problèmes d'altération physique de son lit, de quantité d'eau et de pollutions aux substances dangereuses. Il a déjà fait l'objet de travaux de restauration sur 2 secteurs :

- En 2011-2012, le Tillet médian sur 1 km en amont du site de Savoie hexapole ;
- En 2013, le Tillet aval sur 500 m dans le parc de la Bognette.

Entre ces 2 sites restaurés, dans la traversée de l'Hippodrome à Aix-les-Bains, le Tillet connaît de nombreuses altérations sur un linéaire de **800 m** : ouvrage de dérivation barrant son lit, passage en sous terrain, habitats peu diversifiés, berges mises à nu. Le CISALB envisage donc d'étudier les possibilités de restauration de cette portion du Tillet.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- La reprise de l'ouvrage de dérivation vers le Lido afin que l'ensemble du débit du Tillet en régime stabilisé reste dans le lit principal et permette ainsi de laisser davantage d'eau en aval à l'étiage,
- La remise à ciel ouvert de 200 m de rivière busés,
- La restauration d'une ripisylve fonctionnelle aux endroits où la végétation est absente afin de restaurer une véritable trame verte,
- La suppression des quelques seuils disposés en travers de la rivière et la diversification des habitats et des écoulements,
- La suppression de traversées aériennes de tuyaux pouvant faire obstacles aux écoulements.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

L'objectif de ces travaux est d'améliorer les conditions hydrauliques en période de faibles débits, de restaurer un linéaire actuellement busé, de restaurer une trame bleue et une trame verte sur le linéaire concerné.

→ INDICATEURS

- Linéaire de Tillet restauré,
- Linéaire de Tillet remis à ciel ouvert.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Restauration écologique du Tillet sur 800 mètres	CISALB	Etudes et travaux de restauration	270 000 ⁽¹⁾	AERMC	70 % ⁽²⁾	189 000
				CISALB	30 %	81 000
		Cheminement	30 000	AERMC	30 %	9 000
				CISALB	70 %	21 000
Conduite de l'opération		Animation	Pour mémoire	Financement AERMC « Gestion concertée des milieux »		

⁽¹⁾ 30 000 €HT d'études et 240 000 €HT de travaux.

⁽²⁾ Majoration du taux de subvention de 20% dans le cadre du présent contrat, sous réserve du respect du calendrier.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Travaux : hiver 2022-2023

Plan de situation



Thématique	Milieux - rivières	Code Masse d'eau	FRDR1487		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Cognin			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	Propriétaires du droit d'eau et des seuils	MIA0304 RES1001	Site internet	Etude	25 000

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Dans le cadre des différents projets de restauration hydro-écologiques sur la Leysse et l'Hyères, la continuité piscicole a été améliorée sur ces 2 rivières en supprimant plusieurs obstacles infranchissables. La faune piscicole en général, et la truite lacustre en particulier, peuvent à présent circuler librement sur près de 15 km sur la Leysse et un peu plus de 2 km sur l'Hyères. Le prochain obstacle infranchissable sur l'Hyères est le seuil du Pont Neuf à Cognin. Ce seuil constitue un obstacle infranchissable de près de 2 m de haut barrant la route à la truite pour l'accès à des zones potentielles de reproduction en amont.

Le canal des usiniers dérive l'Hyères sur un linéaire de 2 km jusqu'au seuil de restitution du Pont Neuf. La dérivation actuelle est particulièrement impactante pour les milieux aquatiques : jusqu'à 50% du débit de l'Hyères est dérivé en période de basses eaux. Dans le cadre du PGRE, cette dérivation a été ciblée pour la mise en place d'un débit réservé adapté au besoin des milieux aquatiques. L'étude de définition du débit minimum biologique (DMB) de l'Hyères sur le tronçon court-circuité a été menée par le CISALB en 2021. Il convient à présent de régulariser le prélèvement et d'étudier les aménagements nécessaires de la prise d'eau pour assurer le maintien du débit réservé. In fine, la combinaison des volets gestion quantitative et restauration de la continuité permettra un gain écologique conséquent pour l'Hyères.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Etude coûts/bénéfices de l'aménagement du seuil du Pont Neuf ROE 54027
- Etude de réaménagement de la prise d'eau au niveau du seuil de dérivation (Pont Saint Charles).
- Régularisation administrative du prélèvement.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTES

- Etudier les différentes solutions d'aménagements du seuil du Pont Neuf (effacement, arasement partiel, rampes, passes à poissons...)
- Etudier les gains écologiques escomptés à la suite de l'aménagement du seuil du Pont Neuf (linéaire réouvert en amont, habitats de nouveau exploitables pour la truite...)
- Etudier les différentes solutions de réaménagement de la prise d'eau du canal
- Estimer le coût des études complémentaires, de la maîtrise d'œuvre et des travaux

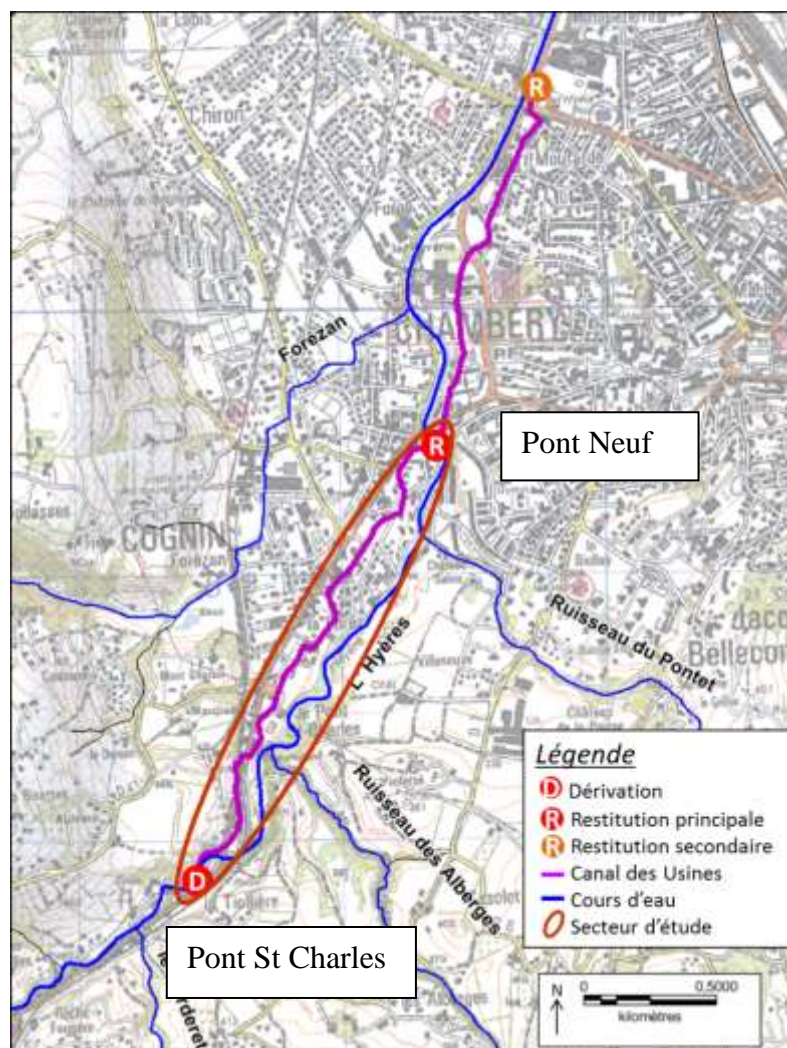
→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Restauration de la continuité du seuil et gestion du prélèvement du canal usinier	CISALB	Etude	25 000	AERMC	70 %	17 500
				CISALB	30 %	7 500
Conduite de l'opération		Animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « Gestion concertée des milieux » et « Animation de la gestion quantitative »		

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Rendu de l'étude pour printemps 2024

Plan de situation



Thématique	Milieux - rivières	Code Masse d'eau	FRDR526a		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Entrelacs			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	CENS	MIA0202	Site internet, presse	Etudes et travaux	300 000

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Initialement, la Deysse coulait de manière méandreuse dans une plaine très marécageuse. Au début des années 1940, le lit de la Deysse a été totalement redressé dans le but de drainer l'important marais qui bordait la rivière, dans un but de démoustication du secteur.

Le lit de la Deysse sur le secteur étudié présente un faciès de canal, de section rectangulaire et de tracé pseudo rectiligne.

En 2007, deux tronçons de 1 km chacun ont été restaurés, permettant d'améliorer les continuités écologiques latérales et longitudinales et de diversifier les habitats aquatiques. Le secteur concerné par ce projet est situé entre ces deux linéaires restaurés.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les types d'aménagements envisagés seront sensiblement les mêmes que ceux employés pour la 1^{ère} tranche de travaux de restauration, à savoir :

- La démolition de rampes en béton difficilement franchissables pour améliorer la continuité écologique longitudinale,
- La diminution de la pente des berges et la création de risbermes humides pour favoriser le développement d'une ripisylve endémique,
- La diversification des nouveaux profils en travers avec la création d'îlots ou d'élargissements et la variation du profil en long avec la création de rampes et de fosses de dissipation induisant une diversité des écoulements et des substrats.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

L'objectif prioritaire est de restaurer les habitats sur 1 km, en créant des diversités physiques, par la variation des profils, et des diversités biologiques, par une gestion appropriée des boisements existants et un choix adapté de mesures de végétalisation.

Cette opération de restauration écologique de rivière est couplée à une action ambitieuse du CENS de restauration de la zone humide située en rive gauche du linéaire restauré (action n°18).

→ INDICATEURS

- Linéaire de Deysse restaurée,
- Nombre de plantations.

→ PLAN DE FINANCEMENT

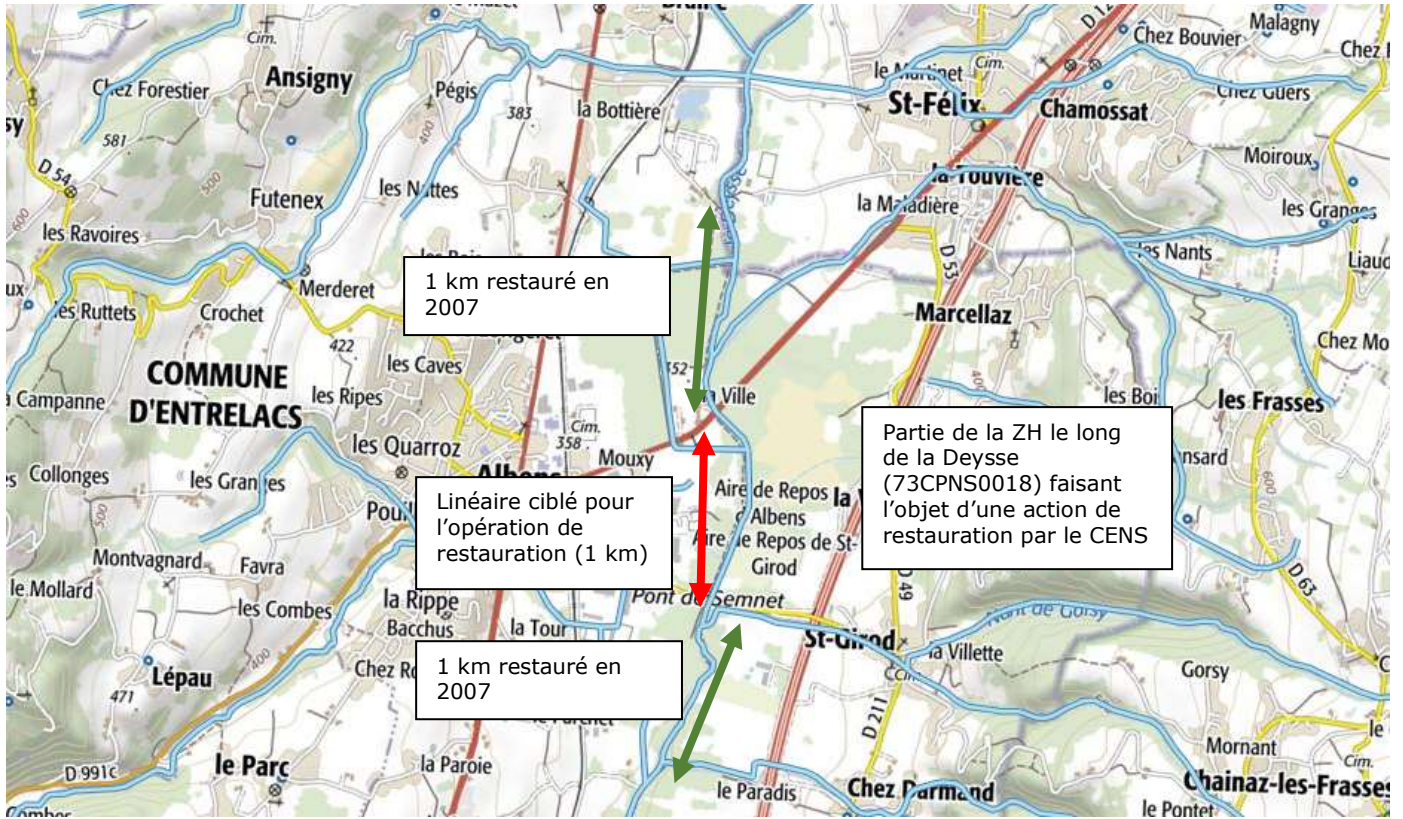
Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Restauration écologique de la Deysse sur 1 km	CISALB	Etudes et Travaux	300 000	AERMC	70 % ⁽¹⁾	210 000
				CISALB	30 %	90 000
Conduite de l'opération		Animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « Gestion concertée des milieux »		

⁽¹⁾ Majoration du taux de subvention de 20% dans le cadre du présent contrat, sous réserve du calendrier

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE**

- Etude PRO : rendu décembre 2022
- Consultations des entreprises en 2023
- Travaux : 2024

Plan de situation



Thématique	Milieux - rivières	Code Masse d'eau	FRDR526a		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Entrelacs			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	CENS / ONF	OF6A	Site internet	Etude	30 000

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Initialement, la Deysse coulait de manière méandreuse dans une plaine très marécageuse. Au début des années 1940, le lit de la Deysse a été totalement redressé dans le but de drainer l'important marais qui bordait la rivière, dans un but de démoüstication du secteur.

Le lit de la Deysse, depuis l'étang de Crosagny jusqu'à sa confluence avec l'Albenche, présente un faciès de canal, de section rectangulaire et de tracé pseudo rectiligne. Sur ce secteur amont, 2 tronçons d'1 km chacun ont fait l'objet de travaux de restauration écologique en 2007 qui ont permis d'améliorer les continuités écologiques latérales et longitudinales et de diversifier les habitats aquatiques. En aval de la confluence avec l'Albenche, la Deysse retrouve un tracé plus méandrique avec des zones d'érosion et de dépôt (secteur d'Orly). Dans sa partie terminale avant sa confluence avec le Sierroz, la Deysse présente encore quelques méandres mais la présence d'infrastructures telles que la RD1201 et la voie ferrée limite son espace de liberté latéral.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

L'étude de définition de l'espace de bon fonctionnement de la Deysse comprendra les étapes suivantes (conformément au guide de l'agence de l'eau RMC) :

- Recensement et recueil des études et données mobilisables,
- Mise en place d'une démarche de concertation
- Définition des enjeux territoriaux
- Proposition et choix de périmètres
- Définition des actions à mettre en œuvre pour préserver l'EBF
- *NB : étude en synergie avec les travaux du CISALB (fiche 16) et du CENS (fiche action 18).*

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

L'objectif de l'étude est de définir l'espace de bon fonctionnement de la Deysse sur l'ensemble de son linéaire. L'identification de cet espace et à termes sa préservation doit permettre de garantir les principales fonctions de l'hydrosystème (morphologique, hydraulique, biologique, hydrogéologique et biogéochimique) en limitant voire supprimant tout aménagement pouvant les contrarier (endiguement, enrochement, drainage, défrichement, passage de réseaux...). Sa définition doit également permettre de se donner une règle du jeu commune pour les activités et usages qui se déroulent ou se dérouleront dans l'EBF (cheminement, activités agricoles, pêche...).

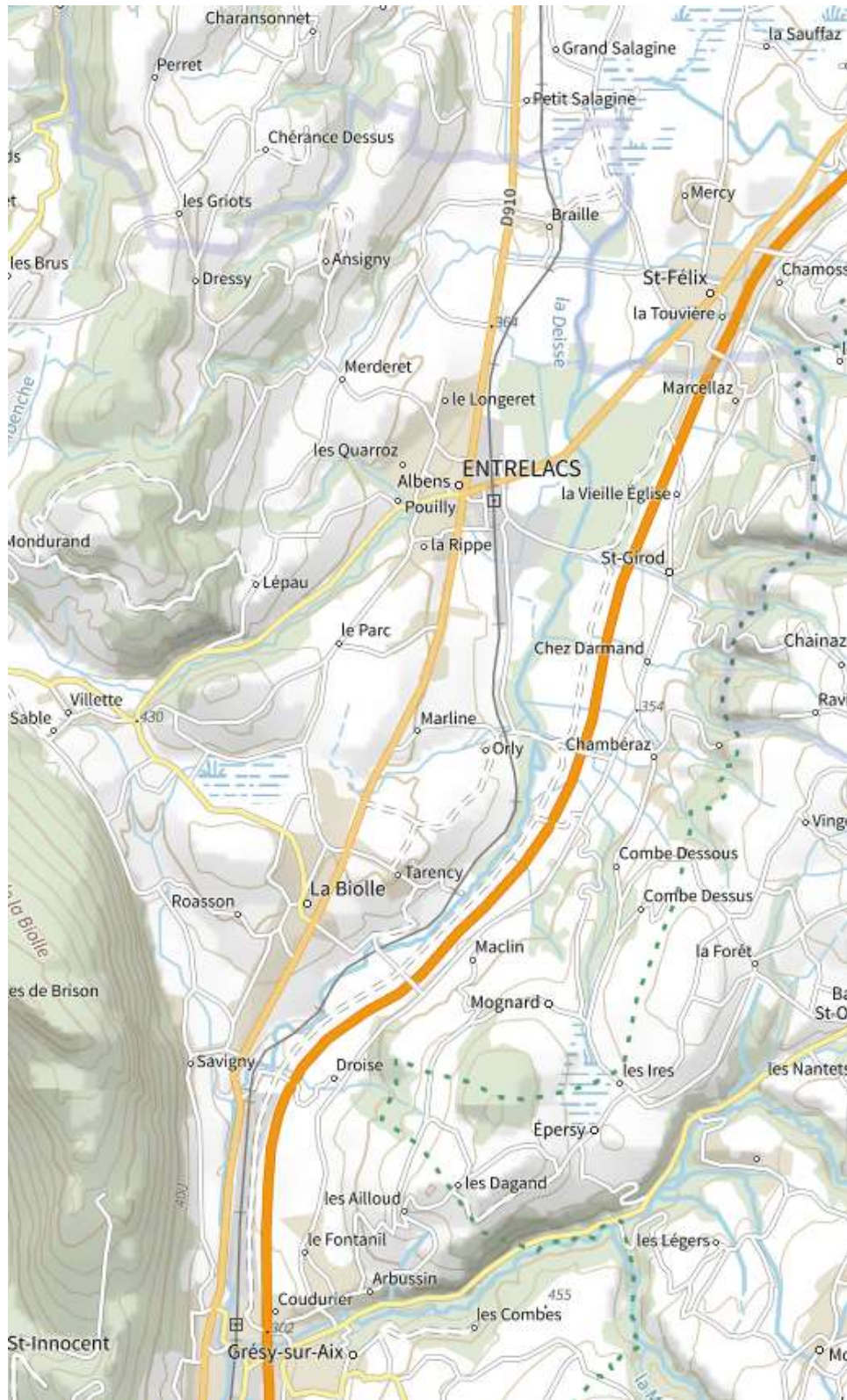
→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Définition de l'espace de bon fonctionnement de la Deysse	CISALB	Etude	30 000	AERMC	70 %	21 000
				CISALB	30 %	9 000
Conduite de l'opération		Animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « Gestion concertée des milieux »		

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Etude : rendu 1^{er} semestre 2023

Plan de situation



Thématique	Milieux – zones humides	Code Masse d'eau	FRDR526a		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Entrelacs			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€)
CENS	CISALB, Entrelacs et Grand Lac	MIA0601 MIA0602	Site internet, presse	Etudes et travaux	142 800 €

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

La zone humide de la Deysse est l'une des plus étendues de Savoie. Elle subit toutefois de très fortes pressions : autoroute, porcherie, maïsiculture, projet de rocade. L'exclusion partielle de Natura 2000 traduit les volontés de valorisation économique potentielles des acteurs locaux.

Sur le marais, le document d'objectifs puis le plan gestion élaborés en 2016 par le CENS ont défini les grands objectifs pour le site en matière de conservation et de maîtrise foncière. Le plan de gestion est approuvé par la commune d'Entrelacs.

Après 3 ans d'animation foncière, le CENS maîtrise plus de 20 ha de zones humides (par convention ou acquisition en indivision avec Entrelacs).

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- L'animation foncière est à finaliser sur au plus 10 ha complémentaires de boisements humides et de roselières embroussaillées.
- Les travaux en marais comporteront, en fonction du foncier maîtrisé, des obturations de drains.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Garantir l'intégrité et la fonction régulatrice et de cette zone humide.
- Restaurer sa capacité de rétention d'eau par engorgement du sol.
- Assurer ou accroître l'ambition de la restauration de la Deysse (latéralité accrue).

→ INDICATEURS

- Surface de zones humides restaurée.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	MOA	Nature	Montant	Financement		
Acquisition foncière	CENS	Foncier	20 000 € TTC	AERMC	70 %	14 000
				CENS	30 %	6 000
Acquisition foncière	Entrelacs	Foncier	20 000 € HT	AERMC	70 %	14 000
				Entrelacs	30 %	6 000
Restauration de la zone humide	CENS	Travaux	102 800 € TTC	AERMC	70 % ⁽¹⁾	71 960
				CENS	30 %	30 840

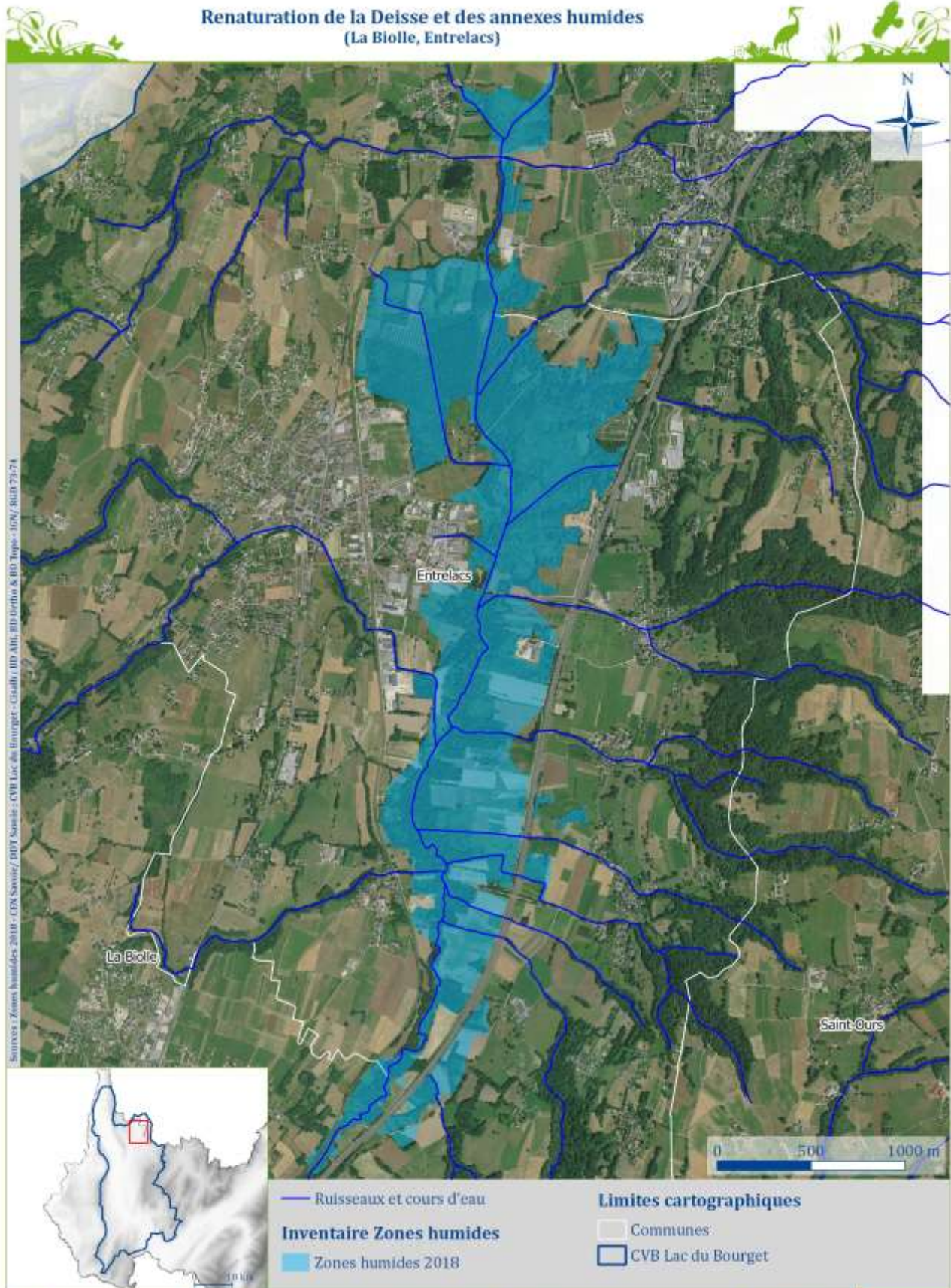
⁽¹⁾ Majoration du taux de subvention de 20% dans le cadre du présent contrat, sous réserve du respect du calendrier.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Animation foncière et acquisition sur 2022 et 2023
- Etudes : 2022
- Travaux : 2024

Plan de situation

Renaturation de la Deisse et des annexes humides (La Biolle, Entrelacs)



Thématique	Milieux – zones humides	Code Masse d'eau	FRDR527b (Fontaine à Janon) et FRDR11021(les Noux et Chassettes)		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Bassin versant du lac du Bourget			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€TTC)
CENS	CISALB / DDT / CD73	MIA0601 MIA0602	Site internet, presse	Foncier, Etudes et Travaux	879 432 €

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Le CENS a entrepris la gestion de différentes zones humides : Chautagne (Chindrieux, Ruffieux...), Braille, Champoulet et Les Ires (Entrelacs), Le Parc et Les Villards (La Biolle), La Plesse (Saint-Offenge), La Marine (Le Montcel), Chevilly (Grésy-sur-Aix), Les Bauches et Les Potis (Drumettaz-Clarafond), Vuillerme (Méry), Sud du lac du Bourget (Le Bourget-du-Lac, Viviers-du-Lac), Fontaine des Janon (La Motte Servolex), Le Lavet (Saint Sulpice), Mas Duclos (Montagnole), Les Noux et Les Chassettes (Challes les Eaux), Le Lac et La Prairie (La Thuile), La Féclaz (Les Déserts).

De nouvelles maîtrises foncières et/ou la réactualisation de plans de gestion permettent d'envisager la restauration de nouveaux marais ou de nouveaux secteurs sur les marais déjà gérés. Dans le cadre de ces actions, une convention de partenariat a été signée entre le CEN Savoie et le CISALB.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Animation foncière et acquisitions,
- Fontaine à Janon : déconstruction d'une ancienne piste en enrobée, renaturation d'anciens casiers de décantation,
- Autres zones humides (budget de 157 000 €TTC) : marais de Chautagne, marais des Ires, marais de Chevilly, marais des Chassettes, marais des Noux.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Restaurer la qualité hydrologique, géomorphologique et biologique des sites concernés.

→ INDICATEURS

- Surface de zones humides restaurée.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€TTC)	Financement		
Restauration de la Fontaine à Janon	CENS	Etudes, Travaux et suivi	692 432 €	AERMC	70 % ⁽¹⁾	484 702
				AURA	30 %	207 730
Acquisition foncière	CENS	Etudes et suivi des animations, acquisitions	30 000 €	AERMC	70 %	21 000
				CENS	30 %	9 000
Restauration autres zones humides (cf. la liste plus haut)	CENS	Etudes et travaux et suivi/entretien post travaux	157 000 €	AERMC	50 %	78 500
				AURA	30 %	47 100
				CENS	20 %	31 400

⁽¹⁾ Majoration du taux de subvention de 20% dans le cadre du présent contrat, sous réserve du respect du calendrier.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Fontaine à Janon : PRO et dossiers réglementaires en 2023 et travaux en 2024,
- Animation foncière et acquisitions : 2023 et 2024,
- Restaurations autres zones humides : 2023 et 2024.

Thématique	Milieux – zones humides	Code Masse d'eau	FRDR10403 (Longes), FRDR1491 (Roman et Mentens), FRDR526b (Pré Rosset)		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Bassin versant du lac du Bourget			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB Grand Chambéry Grand Lac	CENS / DDT / CD73	MIA0601 MIA0602	Site internet, presse	Etude et Travaux	190 000

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Le Plan d'action en faveur des zones humides, porté par le CISALB, ambitionne la restauration puis l'entretien de zones humides prioritaires afin d'améliorer leur fonctionnalité.

Depuis la prise de compétence GEMAPI (2019), le CISALB est maître d'ouvrage de l'animation du PAFZH (signé en 2014) et des travaux de restauration. En revanche, les acquisitions foncières sont faites par les EPCI.

Sur le territoire de Grand Chambéry, le potentiel de restauration de zones humides s'amenuise puisque les travaux réalisables sur le foncier maîtrisé par la collectivité ont tous été conduits. Une nouvelle démarche d'identification d'autres zones humides prioritaires doit être entreprise et sera suivie ensuite par la réalisation de notices de gestion et une étude de faisabilité foncière. Cette dernière pourra reprendre certaines zones humides du premier plan d'actions où le foncier a pu évoluer depuis le début des années 2010.

Sur le territoire de Grand Lac, des premiers travaux de restauration de zones humides vont être lancés suite aux acquisitions foncières obtenues sur le territoire de l'ex-CALB. Dans l'Albanais, la maîtrise foncière va être lancée suite à la réalisation de l'étude de faisabilité foncière.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Réalisation de notices de gestion et d'une étude de faisabilité foncière sur des ZHP de Grand Chambéry,
- Animation et acquisition foncière sur des zones humides de l'Albanais,
- Réalisation de travaux de restauration sur des ZH de Grand Lac : **Les Longes** (Drumettaz-Clarafond), **Roman** (Méry), **Pré Rosset** (Pugny-Chatenod), **Les Mentens** (Mouxy),
- Entretien post-travaux des ZH restaurées
- Suivi des gains écologiques des travaux de restauration.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Définir des zones humides prioritaires à restaurer,
- Maîtriser le foncier sur les zones humides prioritaires,
- Engager un programme de travaux de restauration des zones humides prioritaires dégradées.

→ INDICATEURS

- Surface de zones humides restaurée.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Animation foncière	CISALB	Etudes	25 000	AERMC	50 %	12 500
				CISALB	50 %	12 500
Notices de gestion Travaux restauration Entretien post travaux		Travaux	125 000	AERMC	50 %	62 500
				CD73 / AURA	30 %	37 500
				CISALB	20 %	25 000

Thématique	Milieux - lac	Code Masse d'eau	FRDL60		
Objectif	Restauration des milieux aquatiques	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Lac du Bourget et canal de Savières			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût
CISALB	DDT / CENS / CDL / OTI Usagers lac et canal	OF4	Site internet, presse	Animation plan de gestion	Pour mémoire

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- L'Etat, propriétaire du lac du Bourget, a élaboré en 1993 un schéma de cohérence servant de référence tant au développement des diverses activités lacustres qu'aux mesures de protection des espaces naturels.
- En 2012, le CISALB a initié une large concertation avec l'ensemble des structures gestionnaires et utilisatrices du lac afin de faire émerger un plan de gestion du lac et du canal de Savières permettant d'installer une gouvernance opérationnelle du lac et d'aboutir à un document cadre mettant à jour le schéma de cohérence de 1993.
- La gouvernance permettant de créer les conditions d'une gestion collective et concertée du lac est en place depuis 2015. Elle s'articule autour de 3 comités : un comité de lac (élus + Etat), un comité technique (Grand Lac, CISALB, DDT, CEN, CL, Oti) et un comité des usagers (clubs, associations, etc.). Grand Lac a confié l'animation de ces comités au CISALB. Le comité technique est le plus actif et a permis de mener une réflexion prospective concernant le lac à l'horizon 2030. Les enjeux qui ont été identifiés au cours de cette étude doivent à présent être déclinés en actions au travers de la révision du schéma de cohérence.
- Le canal de Savières requiert à lui seul un plan de gestion et un organe de gouvernance étant donné toutes les problématiques qu'ils concentrent : foncier, conflits d'usage, érosion de berges, entretien de la ripisylve. Un comité Savières a donc été créé afin de travailler sur ces différents sujets et élaborer un plan Savières.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Animation par le responsable GEMA du CISALB des 3 comités : comité de lac, comité technique et comité des usagers : préparation avec le/la président (e) du comité de lac des ordres du jour des comités, gestion des invitations, animation des réunions, rédaction des comptes-rendus,
- Participation à l'élaboration d'un nouveau schéma directeur porté par l'Etat et Grand Lac,
- Encadrement du travail du technicien GEMA et de l'agent environnemental sur des opérations spécifiques du Plan de gestion du lac,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage sur des opérations spécifiques de Grand Lac et de la CNR (canal de Savières) : rédaction de cahier des charges d'études, etc.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Gouvernance opérationnelle du lac et du canal de Savières dans le but de concilier les usages et activités lacustres avec la préservation de l'écosystème.

→ PLAN DE FINANCEMENT

- Ces missions sont réalisées en régie par un ingénieur et un technicien fléchés sur la ligne « Gestion concertée des milieux aquatiques » du financement de l'AERMC.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Travail en régie sur 2023 et 2024

Thématique	Ressource en eau	Code Masse d'eau	FRDR 526a, FRDR 1491, FRDR 527a et FRDR 527b		
Objectif	Equilibre quantitatif	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Grand Lac - Grand Chambéry			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB Grand Lac Grand Chambéry	DDT	RES0701 RES1001	Site internet	Etudes	Pour mémoire

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Les prélèvements AEP effectués aux sources peuvent s'avérer impactant pour les cours d'eau et les milieux connectés en période d'étiage et de sécheresse ; certaines sources sont notamment captées en totalité. L'usage AEP est la principale pression de prélèvement sur le bassin versant devant l'irrigation.
- Sur les sources ciblées dans les EVP, le PGRE prévoit la mise en place de consignes de restitutions.
- 8 sources ont déjà été étudiées (7 sur le BV de l'Épine et 1 sur le BV du Tillet). 5 sources restent à étudier sur le BV du Sierroz amont et du Tillet.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

Etudes de définition des débits de restitution (régie CISALB).

- Cette opération comprend les étapes suivantes : reconnaissance de terrain, collecte et traitement de données (sources et cours d'eau), réalisation des études et rédaction des rapports, réunions (validation en COPIL PGRE)
- Les sources concernées sont :
 - Bassin versant du Sierroz Amont : la Monderesse, la Gouille aux Moines, la Meunaz, les Fontanettes (selon connexion cours d'eau)
 - Bassin versant du Tillet : Sillien
- Des études sommaires ont été réalisées en 2022 sur la base des données disponibles (contraintes de planning relatives aux conditions de solde des aides de l'Agence de l'Eau pour le barreau Est). Les études de ces sources seront mises à jour progressivement avec l'acquisition de données suffisantes (3 ans à minima).
- Seule la source de Sillien disposant de suffisamment de données sera validée en 2023.

La régularisation administrative des arrêtés de prélèvement et mise en place de DUP.

- Il s'agit pour le CISALB de :
 - Fournir le débit de restitution validé en COPIL
 - Déterminer sur la base de la méthodologie validée par la DDT73, le volume maximum prélevable sur chaque captage
- Il s'agit pour Grand Lac et Grand Chambéry de fournir aux services instructeurs de la DDT73, l'ensemble des pièces administratives requises pour l'instruction des Arrêtés de prélèvement ou de mise en place de DUP. Ces pièces intégreront les valeurs du débit de restitution et du volume maximum prélevable à chaque source, fournis par le CISALB et préalablement validés en COPIL.
- Il s'agit pour la DDT 73 d'instruire l'ensemble de ces procédures de révision d'arrêté / mise en place de DUP avec les éléments signifiés précédemment.
- Procédures de révision des Arrêtés de prélèvement à mener :
 - Sur Grand Chambéry : le Lard, Pierre Rouge, la Dhuy, les Fées, Les 3 Murgiers, Les Creux, Saint-Saturnin
 - Sur Grand Lac : Monderesse, Fontanettes, Sillien
- Procédures complètes de DUP à mener :
 - Sur Grand Lac : la Roche Saint-Alban, la Meunaz, la Gouille aux Moines.

Le suivi du fonctionnement des consignes de restitution mises en place. Il s'agit pour le CISALB d'évaluer les effets sur le milieu et la gestion AEP (régie CISALB).

- Observations de terrain
- Retour du fonctionnement AEP auprès des services des eaux
- Eventuelles propositions d'ajustement de consignes de restitution.

Les travaux de substitution de ressource ainsi que les **études et travaux de réaménagement des captages** font l'objet des **fiches 13b pour Grand Chambéry et 13c pour Grand Lac**.

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES**

- Laisser en tout temps un débit minimum à l'aval des sources, cohérent avec les enjeux des milieux aquatiques (débits biologiques, têtes de bassins versant)
- Retour à l'équilibre quantitatif et tout du moins à un fonctionnement hydraulique naturel en période de sécheresse.
- Assurer la substitution des prélèvements par une ressource pérenne et non impactante vis-à-vis des milieux respectant le bilan quantitatif global du bassin versant d'attache.

→ **INDICATEURS**

- Nombre de sources disposant de débits de restitution et d'un arrêté.

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement
Etudes et suivi débits de restitutions	CISALB	Etudes et animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « animation de la gestion quantitative »
Etude volumes maximums prélevables	CISALB	Etudes et animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « animation de la gestion quantitative »
Régularisation des arrêtés prélèvements	DDT Grand lac Grand Chambéry	Etudes et animation	Pour mémoire	RAS

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE**

- Les études des débits de restitution seront conduites en 2023 et 2024, et révisées les années suivantes.
- Les études de volumes maximums prélevables seront terminées en 2023.

Thématique	Ressource en eau	Code Masse d'eau	FRDR 527a et FRDR 527b		
Objectif	Equilibre quantitatif	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Grand Chambéry			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
Grand Chambéry	CISALB	RES0701 RES1001	Site internet	Etudes et travaux	725 000

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Les prélèvements AEP effectués aux sources peuvent s'avérer impactant pour les cours d'eau et les milieux connectés en période d'étiage et de sécheresse ; certaines sources sont notamment captées en totalité. L'usage AEP est la principale pression de prélèvement sur le bassin versant devant l'irrigation.
- Sur les sources ciblées dans les EVP, le PGRE prévoit la mise en place de consignes de restitutions.
- 8 sources ont déjà été étudiées sur le territoire de Grand Chambéry (7 sur le BV de l'Épine et 1 sur le BV du Tillet).
- Afin de compenser la diminution des prélèvements AEP sur les sources, une ressource pérenne de substitution doit être mobilisée : la nappe de Chambéry pour les sources de l'Épine. Pour cela des travaux de maillage des réseaux AEP sont en cours de réalisation : « travaux de substitution de l'Épine ». Les 2 premières tranches de travaux ayant été réalisées entre 2018 et 2023.
- La mise en place d'un débit de restitution sur chaque source ciblée, nécessite un réaménagement de l'ouvrage de captage permettant d'assurer la valeur de ce débit en tout temps. Aucune étude n'a à ce jour été réalisée afin de définir les modalités techniques de mise en œuvre des consignes de restitution

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les travaux de substitution :

- La première tranche consistant à renforcer les capacités de stockage du réservoir de Challot, de renforcer la station de pompage de Bataillarde vers Challot puis celle de Chamoux vers Bataillarde a été réalisée en 2018-19. À elle seule, cette tranche ne permet pas de substituer les sources de l'Épine. Elle permet la mise en œuvre de travaux de la tranche 3 : renforcement de la conduite entre Bataillarde et le surpresseur du Noiray, renforcement du surpresseur et de la station de pompage des Creux qui alimente le réservoir des 3 Murgiers.
Ces deux premières tranches, déjà financées par l'agence de l'eau, dont les travaux s'achèveront en 2023, permettront la mise en place des consignes de restitution pour Les Creux, les Fées et les 3 Murgiers.
- La dernière étape, nommée **tranche 2**, consiste à renforcer la station de pompage de Lachat vers le réservoir de Pierrettes, de redimensionner ce réservoir et de renforcer sa station de pompage vers le Lard. Elle permettra de mettre en place les consignes de restitution des sources de Saint-Martin, Pierre Rouge et de garantir celle du Lard.

Les études et travaux d'aménagement des captages :

- Il s'agit d'engager les études et travaux d'aménagement des captages pour la mise en place physique du débit de restitution.
 - Description précise des captages. Cela consiste à relever les côtes des captages, étudier le fonctionnement des trop-pleins,
 - Analyse des contraintes météorologiques et définition de la solution technique,
 - Travaux et mise en œuvre de la consigne, suivi des débits restitués.
- Les captages nécessitant un réaménagement des ouvrages pour la mise en place du débit de restitution sur l'Épine sont les suivants : le Lard, la Dhuy, Pierre rouge, 3 Murgiers, les Creux, les Fées.
- L'étude du réaménagement des captages sera confiée à un bureau d'études.

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTE**

- Laisser en tout temps un débit minimum à l'aval des sources, cohérent avec les enjeux des milieux aquatiques (débits biologiques, têtes de bassins versant)
- Retour à l'équilibre quantitatif et tout du moins à un fonctionnement hydraulique naturel en période de sécheresse.
- Assurer la substitution des prélèvements par une ressource pérenne et non impactante vis-à-vis des milieux respectant le bilan quantitatif global du bassin versant d'attache.

→ **INDICATEURS**

- Volume d'eau substitué.

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Substitution ressource AEP de l'Epine Tranche 2	Grand Chambéry	Travaux	630 000	AERMC	10 %	60 000 ⁽¹⁾
				Grand Chambéry	90 %	570 000
Travaux de mise en œuvre et d'équipement de suivi pour 3 captages	Grand Chambéry	Travaux	95 000	AERMC	50 %	47 500
				Grand Chambéry	50 %	47 500

(1) : 50% de 120 000 € d'assiette restante

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE**

- Les travaux de substitution de la Tranche 2 sont programmés sur 2023-2024.
- Aménagement des captages :
 - Description et études en cours, finalisation 2022-23.
 - Les travaux d'aménagements de 3 captages seront réalisés en 2023 et 2024.
 - Les travaux d'aménagement des autres captages seront réalisés post 2024.

Thématique	Ressource en eau	Code Masse d'eau	FRDR526a – Sierroz amont – Deysse FRDR1491 – Le Tillet FRDR10403 Ruisseau de Drumettaz		
Objectif	Equilibre quantitatif	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) Grand Lac			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
Grand Lac	CISALB	RES0303	Site internet	Etudes et travaux	900 000

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Les prélèvements AEP effectués aux sources peuvent s'avérer impactant pour les cours d'eau et les milieux connectés en période d'étiage et de sécheresse ; certaines sources sont notamment captées en totalité. L'usage AEP est la principale pression de prélèvement sur le bassin versant devant l'irrigation.
- Sur les sources ciblées dans les EVP, le PGRE prévoit la mise en place de consignes de restitution.
- Une fois ce débit défini, des travaux sont à réaliser afin de mettre en œuvre la consigne à la source.
- 4 sources sont concernées prioritairement sur Grand Lac : Gouille aux Moines, Monderesse, Meunaz et Silien.
- Les équipements permettant de substituer la source de la Roche-St-Alban sont opérationnels. La sécheresse 2022 met en avant la fragilité de la ressource en eau de substitution en provenance de la nappe de Chambéry. Afin de garantir la fonctionnalité du système de substitution de la Roche St-Alban, il convient d'assurer une alimentation en eau de substitution pérenne à partir du lac.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les études et travaux d'aménagement des captages :

- Les captages nécessitant un réaménagement des ouvrages pour la mise en place du débit de restitution du Bassin Versant du Sierroz et du Tillet sont les suivants : Gouille aux Moines, Meunaz, Monderesse, Silien.
- Il s'agit d'engager les études et travaux d'aménagement des captages pour la mise en place physique du débit de restitution.
 - Description précise des captages,
 - Analyse des contraintes métrologiques et définition de la solution technique,
 - Travaux et mise en œuvre de la consigne (automatisme, régulation, génie civil), suivi des débits restitués (métrologie, collecte, stockage, traitement de données).
- L'étude du réaménagement des captages sera confiée à un bureau d'études.

Les travaux de substitution :

- Le maillage consiste à poser une conduite de 1.6 km entre le Bourget-du-Lac et le Viviers-du-Lac, le long de l'aéroport.
- L'eau du lac traitée par l'usine de Mémard arrivant déjà au bord du lac au Viviers du Lac, ce maillage est suffisant pour alimenter les équipements de pompage prévus pour la substitution de la source jusqu'au réservoir de la Roche.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Laisser en tout temps un débit minimum à l'aval des sources, cohérent avec les enjeux des milieux aquatiques (débits biologiques, têtes de bassins versant),
- Retour à l'équilibre quantitatif et tout du moins à un fonctionnement hydraulique naturel en période de sécheresse,
- Assurer la substitution des prélèvements par une ressource pérenne et non impactante vis-à-vis des milieux respectant le bilan quantitatif global du bassin versant d'attache.

→ **INDICATEURS**

- Volume d'eau substitué.

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Travaux de mise en œuvre et équipement de suivi de la restitution pour 4 captages	Grand Lac	Travaux	140 000	AERMC	50 %	70 000
				Grand Lac	50 %	70 000
Substitution source de la Roche	Grand Lac	Travaux	760 000	AERMC	AD	
				Grand Lac	AD	

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE**

- Les études et travaux de substitution de la source de la Roche sont programmés sur 2023-2024.
- Aménagement des captages :
 - Description et études en cours, finalisation 2022-23.
 - Les travaux d'aménagements des 4 captages seront réalisés en 2023 et 2024.

Thématique	Ressource en eau	Code Masse d'eau	Toutes les masses d'eau du BV		
Objectif	Equilibre quantitatif	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Grand Chambéry – Grand Lac			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB et Grand Chambéry	Collectivités, usagers	OF7	Site internet	Etude	90 000

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Entre les usages de l'eau et l'hydrologie des rivières, il est essentiel de disposer de suivis fins et réguliers permettant, au travers d'un bilan annuel ressource/besoins milieux, de :
 - Suivre l'évolution de la ressource et des pressions dans un objectif de retour à l'équilibre,
 - Prioriser, réaliser et adapter les actions du PGRE en fonction de ces évolutions,
 - Apprécier les résultats des actions mises en place.
- En période de sécheresse, le suivi quantitatif permet une gestion en temps réel des usages de l'eau dans le cadre des « Comités ressource en eau et étiages » pouvant déboucher sur la prise d'arrêtés préfectoraux de restriction des usages.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Poursuivre l'acquisition et le traitement des données des stations hydrométriques du bassin versant et de débit des sources exploitées pour l'AEP de Grand Chambéry,
 - Equiper le plateau de la Leyse avec une station hydrométrique (investissement)
 - Equiper certains captages AEP, notamment sur le bassin versant de l'Hyères (SIAEP du Thiers), plateau de la Leyse (Grand Chambéry), bassin versant du Chéran (Grand Chambéry) et autres selon nécessité.
- Assurer la bancarisation des données,
- Réaliser un bilan annuel ressource/besoins milieux sur les sous-bassins versants ciblés,
- Améliorer les connaissances sur les bassins versant de l'Hyères et du plateau de la Leyse,
- Réaliser des études EstimHab pour la définition des DMB sur les nouveaux cours d'eau suivis,
- Suivi sécheresse : campagnes de jaugeages, participation au réseau ONDE, comité départemental

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Améliorer la connaissance de la ressource en eau, des usages et des enjeux.
- Adapter les actions à mettre en place en fonction des enjeux découlant des suivis et des bilans.
- Réaliser les études hydrologiques
- Evaluer l'atteinte des objectifs quantitatifs.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Equipement de 3 captages du BV du Chéran (débit et trop plein) : Dhuy, Fontaine noire, Noyer	Grand Chambéry	Travaux	90 000	AERMC	70%	63 000€
				Grand Chambéry	30%	27 000€

- Les missions (suivi cours d'eau, bilan ressource-besoins, études), sont réalisées en régie par le chargé de mission et le technicien du CISALB fléchés sur la ligne « Animation gestion quantitative » du financement de l'AERMC.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Ces missions seront conduites en 2023 et 2024.

Thématique	Ressource en eau	Code Masse d'eau	Masses d'eau du BV		
Objectif	Equilibre quantitatif	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Toutes communes et collectivités, Priorité ZRE et BV déficitaires / équilibres précaires			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB, Grand Lac, Grand Chambéry et communes engagées		RES0202	Site internet, presse	Etudes et travaux	3 794 800

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Mise en œuvre des actions du Plan de Gestion de la Ressource en Eau visant à résorber les déficits quantitatifs constatés sur le territoire et amplifiés par les prélèvements.
- Face à l'évolution climatique et la multiplication des arrêtés sécheresse, les collectivités, du fait de leurs divers usages de l'eau, doivent mettre en œuvre des actions d'économies d'eau, de substitution et de bonne gestion de la ressource.
- Les communes, véritables maillons de la stratégie d'adaptation au changement climatique, se doivent d'être exemplaires afin de favoriser l'action citoyenne.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Le CISALB, Grand Lac et Grand Chambéry portent l'opération **EAU climat, on agit !** visant l'engagement des 64 communes du bassin versant (et 14 communes de Grand Chambéry hors BV Bourget) dans un plan communal d'adaptation au changement climatique composé :
 - **D'actions obligatoires** : construire et animer le plan d'action, agir et communiquer en période de sécheresse, connaître et suivre les consommations d'eau communales ;
 - **D'actions à la carte** : récupérer et utiliser les eaux pluviales, adapter les espaces verts et le fleurissement, désimpermeabiliser les sols, économiser l'eau (matériels hydro économes, ...), repenser le fonctionnement des fontaines publiques, réduire la pollution des rivières par les grilles d'eaux pluviales, sensibiliser les élèves, etc.
- Le CISALB, Grand Chambéry et Grand Lac accompagnent les communes dans le cadre de leurs compétences respectives en mettant notamment en œuvre :
 - Un accompagnement technique et administratif au montage des projets/dossiers (postes)
 - Des journées techniques thématiques : climat & ressource en eau, adaptation de la végétalisation, désimpermeabilisation des sols, etc.,
 - Des pochoirs de marquages des grilles d'eaux pluviales,
 - Des supports et moyens de communication grand public,
 - Des supports et moyens de sensibilisation des scolaires.

Le tableau ci-dessous présente les missions du « 0,5 ETP » de Grand Chambéry :

Thème	Action	Temps
Animation de Eau climat sur le BV du Chéran	Réunions d'information, réunions techniques pour établir le plan d'action communal, référent communal de Grand Chambéry	60 jours
Désimpermeabilisation	Accompagnement technique, réalisation et suivi des dossiers de demande de subvention	0,2 ETP
Economie d'eau, réutilisation des eaux pluviales (hors arrosage)	Accompagnement technique, réalisation et suivi des dossiers de demande de subvention	0,15 ETP
Suivi des consommations communales	Analyse des consommations communales en eau, repérage de surconsommation	
Interventions sur réseau (pose compteur, recherche de fuites)	Usages de l'eau non comptabilisés des communes, recherche de fuite en amont des bâtiments	

Le tableau ci-dessous présente les missions du « 0,5 ETP » de Grand Lac :

Thème	Action	Temps
Animation de Eau climat	Réunions d'information, réunions techniques pour établir le plan d'action communal, référent communal de Grand Lac	0.5 ETP
Désimperméabilisation	Accompagnement technique, réalisation et suivi des dossiers de demande de subvention	
Economie d'eau, réutilisation des eaux pluviales	Accompagnement technique, réalisation et suivi des dossiers de demande de subvention	
Suivi des consommations communales	Analyse des consommations communales en eau, repérage de surconsommation	
Interventions sur réseau (pose compteur, recherche de fuites)	Usages de l'eau non comptabilisés des communes, recherche de fuite en amont des bâtiments	
Adaptation des consommations des bassins/fontaines aux épisodes de sécheresse	Accompagnement technique, réalisation et suivi des dossiers de demande de subvention, pose des équipements (compteurs, limiteurs, recirculation, vannes...	

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Un territoire résilient, des usages de l'eau des villes et villages adaptés au changement climatique
- Collectivités = relai essentiel pour la sensibilisation et le passage à l'acte des citoyens
- Substitution / économies d'eau : actions de résorption des déséquilibres quantitatifs
- Baisse de la pression de prélèvement sur les milieux, respect des débits objectifs (DMB, DOE)
- Critères de réussite de l'opération basés sur des indicateurs communaux

→ INDICATEURS

- Volume d'eau substitué et/ou économisé,
- Surface désimperméabilisée.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Coordination de l'opération	CISALB	Animation	Pour mémoire	Financement des postes « animation de la gestion quantitative »		
Conduite d'opération	Grand Chambéry	0,5 ETP	22 400	AERMC	AD	
				Grand Chambéry	AD	
Conduite d'opération	Grand Lac	0,5 ETP	22 400	AERMC	AD	
				Grand Lac	AD	
Communication et Journées techniques	CISALB	Différents outils et supports	40 000	AERMC	70 %	28 000
				CISALB	30 %	12 000
Communication et Journées techniques	Grand Chambéry	Formations et colloques	10 000	AERMC	70 %	7 000
				Grand Chambéry	30 %	3 000
Economies d'eau	Commune	Travaux et investissements	350 000	AERMC	20 % ⁽¹⁾	70 000
				Commune	80 %	280 000
Désimperméabilisation	Commune	Travaux	3 000 000	AERMC	AD	
				Commune	AD	
Stockage eaux pluviales	Commune	Travaux et investissements	350 000	AERMC	AD	
				Commune	AD	

⁽¹⁾ estimation basée sur une subvention au taux de 50% sur 40% des dépenses, correspondant à une estimation du volume AEP provenant de ressource déficitaire sur le bassin versant.

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- L'opération **EAU climat, on agit !** s'inscrit sur une durée qui va jusqu'au 31/12/2025.
- Le calendrier de réalisation des actions est propre à chaque commune, selon son niveau d'ambition et ses moyens techniques, humains et financiers :
 - Une priorité sera cependant donnée aux journées techniques en début d'opération,
 - Les investissements (études et travaux des communes) seront également fonction du programme d'aides en vigueur de l'Agence de l'Eau.

- Les actions de sensibilisation, communication et les journées techniques se dérouleront sur l'ensemble de la durée de l'opération. La nature de ces actions sera évolutive en fonction des attentes des communes.
- Les actions de lutte contre les pollutions par les grilles d'eaux pluviales sont inscrites dans la fiche 18 du contrat de bassin versant.

Thématique	Ressource en eau	Code Masse d'eau	Toutes les masses d'eau déficitaires		
Objectif	Equilibre quantitatif	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Priorité BV déficitaires et BV équilibres précaires			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB Grand Chambéry, Grand Lac, exploitants,	Grand Chambéry Grand Lac, Asso. agricoles, CASMB	RES0201 RES0701	Site internet, presse	Etudes et travaux	AD

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Mise en œuvre des actions agricoles du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (économies d'eau, substitution) visant à résorber les déficits quantitatifs constatés sur le territoire et amplifiés par les prélèvements. Les usages agricoles visés sont l'irrigation (arboriculture et maraichage) et l'abreuvement.
- Grand Lac et Grand Chambéry sont chacun engagés dans des schémas « eau et agriculture » qui devraient faire émerger des projets individuels et collectifs.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- CISALB : accompagnement technique et administratif des projets agricoles **individuels** (irrigation et abreuvement) : Investissements dans du matériel économe en eau, substitution des prélèvements sur les masses d'eau déficitaires ou en équilibre précaire (substitution temporelle et/ou substitution de ressources).
- Accompagnement et contrôle de la tarification agricole de l'eau de Grand Chambéry,
- Investissements des agriculteurs (matériel économe en eau, stockage de substitution),
- Grand Chambéry souhaite poursuivre sa politique d'accompagnement des agriculteurs pour garantir leurs besoins en eau en situation de sécheresse et favoriser les économies d'eau ainsi que la substitution de ressource. Cette dynamique passe par une meilleure connaissance des besoins actuels des agriculteurs sur le territoire afin de définir les solutions (collectives et individuelles) et l'accompagnement de la collectivité afin de garantir un usage pérenne mais économe de la ressource en eau. Deux secteurs sont d'ores et déjà ciblés. Ces derniers feront l'objet d'une étude des solutions à mettre en œuvre.
- Grand Lac a engagé une réflexion visant à identifier les besoins réels des agriculteurs du territoire en fonction des différents usages possibles de l'eau. La première étape de l'étude doit permettre d'identifier des secteurs à enjeux prioritaires avant d'engager une enquête terrain précise. L'objectif final est de permettre la mise en œuvre d'actions adaptés aux enjeux des différents secteurs de Grand Lac assurant une gestion pérenne, économe et en phase avec les projets agricoles du territoire.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

-

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Substitution / économies d'eau : actions de résorption des déséquilibres quantitatifs.
- Baisse de la pression de prélèvement sur les milieux, respect des débits objectifs (DMB, DOE).
- Adaptabilité des exploitations au changement climatique – sécurisation des productions.

→ INDICATEURS

- Volume d'eau substitué et/ou économisé.

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Coordination de l'opération, accompagnement technique, études	CISALB	Etudes et animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « Animation de la gestion quantitative »		
Etude comparative des solutions pour le Noiray	Grand Chambéry	Etude	30 000	PDR Grand Chambéry	AD	
Schéma directeur « eau et agriculture »		Etude	50 000	PDR Grand Chambéry	AD	
Substitution secteur Tremblay		Etude	40 000	PDR Grand Chambéry	AD	
Projets individuels en irrigation	Exploitant	Etude et travaux	AD	PDR	70% max	
				Agriculteur	AD	
Projets individuels en abreuvement	Exploitant	Etude et travaux	AD	PDR	AD	
				Agriculteur	AD	
Etude eau et agriculture	Grand Lac	Etude	AD	PDR		
				Grand Lac		
				Etat (projet alimentaire territorial)	70% max	

Thématique	Ressource en eau	Code Masse d'eau	Toutes les masses d'eau du BV		
Objectif	Equilibre quantitatif	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Grand Chambéry – Grand Lac			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût €HT
CISALB	FSPPPMA, AAPPMA, DDT	RES0202	Site internet	Etude	Pour mémoire

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Pour un partage équilibré de la ressource en eau, l'ensemble des usagers se doit d'être investi à hauteur des enjeux qui lui sont associés. Sur le bassin versant, l'urbanisation proche des cours d'eau offre aux riverains privés la possibilité de prélever de l'eau par pompage ou dérivation (prélèvements domestiques, usages de type arrosage, lavage, remplissage de piscines, etc.).
- En période d'étiage et de sécheresse, ces prélèvements peuvent s'avérer impactant pour les milieux et sont parmi les premiers à être interdits dès la prise d'un Arrêté Préfectoral Alerte sécheresse.
- De précédentes campagnes de recensement des prélèvements domestiques ont été effectuées (recensement, sensibilisation, réglementation et régularisation) sur une partie du bassin versant. Ces campagnes ont mis en évidence pas moins de 80 prélèvements sur seulement un linéaire réduit de cours d'eau.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Poursuivre les campagnes de recensement des prélèvements domestiques et amplifier la sensibilisation associée : flyers, information en boîte aux lettres et étiquetage des tuyaux.
- Poursuivre la régularisation des prélèvements domestiques (déclaration pompages, forages) auprès des communes par la fourniture aux services communaux d'un protocole d'instruction type : lien commune-CISALB-DDT.
- L'opération **EAU climat, on agit !** se constituera comme une des portes d'entrée principales dans la responsabilisation des communes sur le volet instruction administrative et dans l'accompagnement des particuliers dans la mise en place de solutions de substitution (aides à l'achat de stockage d'eaux pluviales, sensibilisation...).

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Amélioration de la connaissance des usages de l'eau.
- Sensibilisation des riverains à la problématique de la ressource en eau.
- Respect des arrêtés sécheresse.
- Responsabilisation des communes vis-à-vis des déclarations de prélèvements/forages domestiques.

→ PLAN DE FINANCEMENT

- Ces missions sont réalisées en interne par le chargé de mission et le technicien gestion quantitative ».
- Le budget des supports de communication relative à cette fiche action est inclus dans l'action 15 « EAU Climat, on agit ! ».

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Ces missions sont réalisées sur 2023 et 2024, lors des périodes estivales.

Thématique	Qualité de l'eau	Code Masse d'eau	Toutes les masses d'eau du BV		
Objectif	Lutte contre les pollutions	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Communes, collectivités, entreprises			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	EPCI, communes et entreprises	ASS0201 IND0701	Site internet	Investissement Sensibilisation	24 000

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Les grilles d'eaux pluviales sont les premières portes d'entrée des pollutions constatées dans les rivières puis dans le lac : pollutions liquides (eaux de lavage des voitures, de matériels, de sols, vidanges...) et solides (plastiques, mégots, déchets divers).
- La population a une méconnaissance totale de la destination après les grilles d'eaux pluviales, généralement considérées à tort comme la même que celle des « égouts ».

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Le CISALB, Grand Lac et Grand Chambéry s'associent pour sensibiliser la population au travers de différentes opérations telles que :
 - Le marquage temporaire et reproductible des grilles d'eaux pluviales avec le slogan « le lac commence ICI ne rien jeter » : distribution de pochoirs aux communes dans le cadre de **EAU climat, on agit !** (Participation citoyenne, scolaires, services techniques, associations...).
 - La mise en place de macarons permanents « le lac commence ICI ne rien jeter » sur les grilles d'eaux pluviales des secteurs les plus fréquentés.
 - La distribution de flyers de sensibilisation lors de ces opérations de marquage, mais également la distribution en boîtes aux lettres lors d'épisodes de pollutions ponctuelles.
 - Le marquage des grilles d'eaux pluviales au sein d'entreprises ciblées, via l'opération collective.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Sensibiliser les communes, les citoyens et les entreprises quant à la connexion directe des grilles d'eaux pluviales avec les rivières et le lac.
- Réduction des pollutions solides et liquides par l'arrêt des mauvais gestes.
- Atteinte du Bon Etat des cours d'eau.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Coordination de l'opération	CISALB	Animation	Pour mémoire	Financement AERMC sur les postes « animation de la gestion quantitative »		
Pochoirs et peinture marquage des grilles		Achat	2 000	AERMC	70%	1 400
				CISALB	30%	600
250 macarons Le lac commence ICI ne rien jeter		Achat	21 000	AERMC	70%	14 700
				CISALB	30%	6 300
Sensibilisation		Support de comm.	1 000	AERMC	70%	700
				CISALB	30%	300

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Marquage des grilles d'eaux pluviales par les communes dans le cadre de **EAU climat, on agit !** sur 2023 à 2025
- Mise en place de macarons permanents : 2023-2024.
- Marquage des grilles d'eaux pluviales des entreprises : au fur et à mesure des diagnostics de sites.

Thématique	Suivi	Code Masse d'eau	FRDL60 (FRDR526a, FRDR526b, FRDR527a, FRDR527b)		
Objectif	Suivi écologique du lac	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Toutes communes du bassin versant			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
CISALB	INRA Université de Savoie		Site internet	Etudes et frais divers	150 000

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

- Le suivi écologique du lac du Bourget existe depuis 1980, après la mise en service de la galerie de rejet au Rhône. Ce suivi a évolué au fil des évolutions et interrogations scientifiques.
- Le suivi RCS réalisé par l'Agence de l'Eau (tous les 4 ans) répond à une volonté de déterminer l'état écologique et chimique du lac mais ne permet pas de suivre finement les évolutions interannuelles qualitatives. En effet, les évolutions écologiques du lac sont fortement influencées par les concentrations en matières phosphorées. Or, cette concentration dépend de deux paramètres : les apports externes et internes.
- Le suivi des apports au lac, mis en place depuis 2003, est donc une composante essentielle du suivi écologique du lac et permet une compréhension plus fine des évolutions interannuelles.
- Ces suivis sont synthétisés dans un « Observatoire de l'écologie » publié annuellement. Le suivi est « DCE compatible » afin d'assurer une comparabilité des résultats.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Réalisation du suivi écologique du lac (compartiments eau, phyto et zoo planctons, poissons) – 20 campagnes annuelles dont 4 DCE compatibles conformément au cahier des charges du suivi RCS,
- Réalisation du suivi quantitatif et qualitatif, notamment en période de hautes eaux, des apports au lac par l'analyse des flux de N et P de la Leysse et du Sierroz – 70 analyses annuelles,
- Rédaction et compilation des rapports, mise à jour de l'observatoire,
- Réalisation d'une campagne annuelle de photo-aérienne par drone afin de mesurer les gains écologiques de la baisse du niveau du lac (analyse de l'évolution des surfaces et densités).

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Evaluer l'état trophique du lac afin d'orienter les actions de la collectivité et de l'Etat (propriétaire),
- Evaluer apports en matières phosphorées au lac afin d'orienter les actions de réduction des flux (rejets de temps pluie, fertilisation, renaturation de cours d'eau),
- Valorisation des résultats obtenus.

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Analyses apports au lac (2 x 6 000 €HT)	CISALB	Etude, frais d'analyses, frais d'entretien graphisme	150 000	AERMC	50 %	75 000
Contrat INRA suivi du lac (2 x 50 000 €HT)						
Entretien du matériel (2 x 8 500 €HT)						
Observatoire écologique (2 x 2 500 €HT)						
Suivi gains écologiques (2 x 8 000 €HT)						
				CISALB	50 %	75 000

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Campagnes 2023 et 2024

Thématique	Sensibilisation Communication	Code Masse d'eau	<i>Toutes les masses d'eau du bassin versant</i>		
Objectif	Sensibiliser	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) <i>toutes les communes</i>			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût €HT
CISALB		-	Objet de la fiche	Médiation et communication	196 046 €

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Les enjeux de sensibilisation-communication du Contrat s'inscrivent dans le contexte de changement climatique. Il s'agit donc d'accompagner les publics :

- Aux efforts d'une meilleure utilisation de l'eau (individuellement, collectivement),
- À la préservation des milieux aquatiques et de leurs biodiversités,
- À lutter contre les pollutions toxiques (substances dangereuses, micro et macro-polluants...),
- Dans leur lien au territoire (lacustre)

→ DESCRIPTION DES OPERATIONS

Le tableau suivant présente la synthèse chiffrée des actions pédagogiques avec l'intervention de l'équipe de médiateurs du CISALB, toutes actions techniques confondues :

THÈMES*	Nb jours d'activité jeune public scolaire	Nb jours d'activité jeune public non scolaire	Nb jours d'activité grand public	Coût d'animation / an	Coût externe / an	Coût total / an
Évolution climatique et ressource en eau	34	14	13	16 800	15 000	31 800
Restauration des rivières	8	4	2	3 856		3 856
Évolution climatique et biodiversité	42	18	13	20 105	500	20 605
Zones humides et biodiversité	52	21	16	24 512	500	25 012
Milieux aquatiques et substances dangereuses	34	14	11	16 250	500	16 750
TOTAL	170	71	55	81 523	16 500	98 023

Le nombre d'interventions intègre le temps préparatoire (coefficient de 0,5).

THÈMES	Type d'action					Support	Type de public
	Animation thématique	Confé- rence	Visite comme ntée	Atelier pédago	Escape game		
Évolution climatique et ressource en eau	X	X	X	X	X	UPEP, UDEP, STEP, Jeu de plateau, Aqualis, représentation théâtrale, réserve collinaire, Ambassadeurs du lac, Lab'eaux	Scolaires, grand public, jeunes
Restauration des rivières	X		X			Hyères, Leyse, Tillet, Lab'eaux, Aqualis	Scolaires
Évolution climatique et biodiversité	X	X	X	X	X	Lac, Aqualis, Lab'eaux, Les Cavettes, Bras de décharge de la Leyse	Scolaires, grand public, jeunes
Zones humides et biodiversité	X	X	X	X		Lac, Aqualis, UPEP, Lab'eaux, Les Cavettes, Bras de décharge de la Leyse, Mémars	Scolaires, grand public, jeunes
Milieux aquatiques et substances dangereuses	X		X	X	X	UDEP, STEP, Lab'eaux, Aqualis	Scolaires, grand public, jeunes

→ **OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES**

- Il est recherché une sensibilisation-communication de **nécessité** : ciblée, comptée, agissant comme une **plus-value qualitative** au Contrat, se distinguant des actions de communication classique.
- L'évaluation des actions de sensibilisation-communication donne lieu à un bilan annuel.

→ **INDICATEURS**

- Nombre d'activités et nombre de participants.

→ **PLAN DE FINANCEMENT**

Intitulé de l'opération	MOA	Nature	Montant	Financement		
Activités de sensibilisation tous publics	CISALB	Fonctionnement	2 x 98 023 = 196 046 €	AERMC	70 %	137 232
				CISALB	30 %	58 814

→ **CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE**

- Animations sur 2023 et 2024

Thématique	Assainissement	Code Masse d'eau	FRDR533 Nant d'Aillon		
Objectif	Améliorer le traitement des eaux usées	Commune(s) / secteur(s) concerné(es) Aillon-le-Jeune			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
Grand Chambéry		-	Site internet	Travaux	450 000

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

La commune d'Aillon-le-Jeune située en ZRR, possède une station d'épuration (mise en service en 1999, à boues activées, d'une capacité de 4 100 EH) qui recueille l'ensemble des eaux usées de la commune. Le secteur d'Aillon station possède une population dense, avec des pointes estivales dues à l'activité touristique du territoire.

Le réseau de collecte du hameau de Corrierie, d'une longueur de 950 mL, présente des désordres importants qui engendre la présence d'eaux claires parasites en grande quantité à l'UDEP d'Aillon chef-lieu (fréquent dépassement de la capacité hydraulique de la station – percentile 95 calculé à 703 m³/j en dépassement sur 28% du temps du débit nominal de 549 m³/j).

Les eaux usées d'Aillon Station et de Corrierie transitent vers l'UDEP (situé au chef-lieu) via une conduite béton très vétuste (présence importante de racine, effondrements ponctuels du collecteur) et qui longe le Nant d'Aillon, petit cours d'eau de tête de bassin situé en zone sensible phosphore.

Ce collecteur est régulièrement obturé, sur un linéaire important, avec des risques de déversements dans le nant d'Aillon.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Création de 1000 mL de canalisation de transport entre Aillon station et Aillon-le-Jeune DN 200.

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Protection du milieu récepteur.
- Elimination d'un point de rejet dans le milieu.

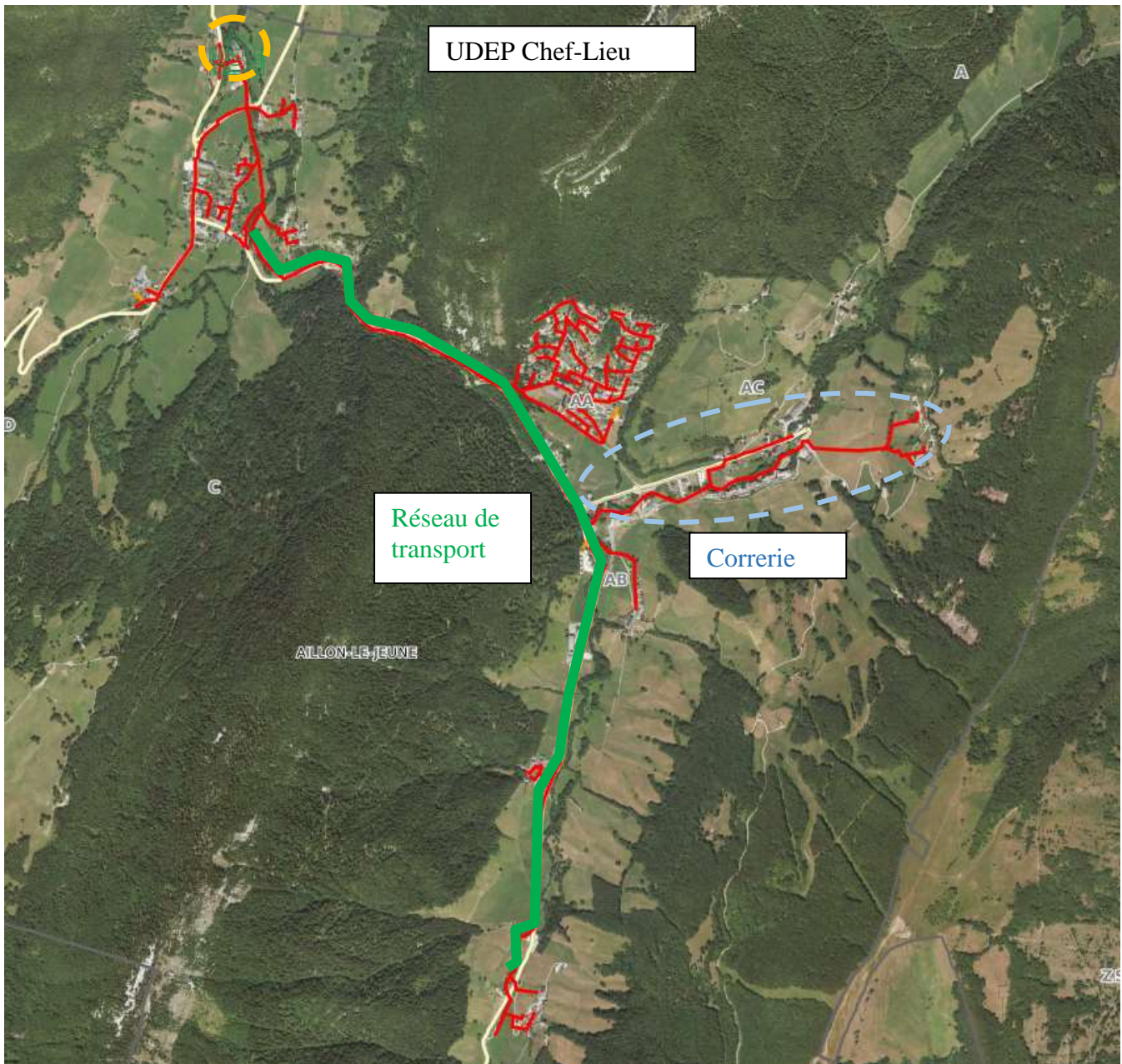
→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Rénovation collecteur transport Aillon station vers Aillon-le-Jeune	Grand Chambéry	Etudes et Travaux	450 000	AERMC	70%	315 000
				Grand Chambéry	30%	135 000

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Etude au stade AVP : 2nd semestre 2022
- Travaux : 2023-2025

Plan de situation



Thématique	Ressource en eau	Code Masse d'eau	Toutes les masses d'eau déficitaires		
Objectif	Equilibre quantitatif	Commune(s) / secteur(s) concerné(es)			
		Priorité BV déficitaires et BV équilibrés précaires			
Maître d'ouvrage	Partenaires	Mesure PDM ou OF SDAGE	Communication	Nature de l'action	Coût (€HT)
Grand Chambéry			Site internet, presse	Etudes et travaux	315 000

→ CONTEXTE / PROBLEMATIQUE

Les communes des Bauges sont alimentées par diverses ressources dont certaines présentent des situations déficitaires à l'horizon 2030 quand d'autres sont excédentaires.

Les travaux de maillage engagés ces dernières années (conduite des Chaudannes, secours des Déserts et Bauges derrière) représentent les grands axes de l'interconnexion des ressources qui permettra d'alimenter en période critique les unités de distribution déficitaires par celles excédentaires.

Pour autant, ces axes majeurs ne suffisent pas, à eux seuls, à mettre en œuvre le secours de l'ensemble des secteurs déficitaires (La Motte en Bauges, Bellecombe en Bauges, Le Noyer, Arith et Lescheraines). En effet, des maillages secondaires et la création d'un nouveau réservoir sur l'unité de distribution de la Touvière sont nécessaires au bon fonctionnement de l'alimentation en eau potable de ce territoire.

→ DESCRIPTION DE L'OPERATION

- Maillage de la commune du Noyer avec la conduite en provenance du réservoir de Plainpalais,

→ OBJECTIFS VISES / GAINS ESCOMPTEES

- Substitution de ressources déficitaires : actions de résorption des déséquilibres quantitatifs
- Optimisation de l'usage des ressources locales

→ PLAN DE FINANCEMENT

Intitulé de l'opération	Maître d'ouvrage	Nature	Montant (€HT)	Financement		
Maillage Noyer - Plainpalais		Travaux	315 000	AERMC	70 %	220 500
				Grand Chambéry	%	94 500

→ CALENDRIER PREVISIONNEL / DUREE

- Maillage Noyer – Plainpalais : dossier de subvention (sept. 2022) ; **travaux en 2023**